

BULLETIN

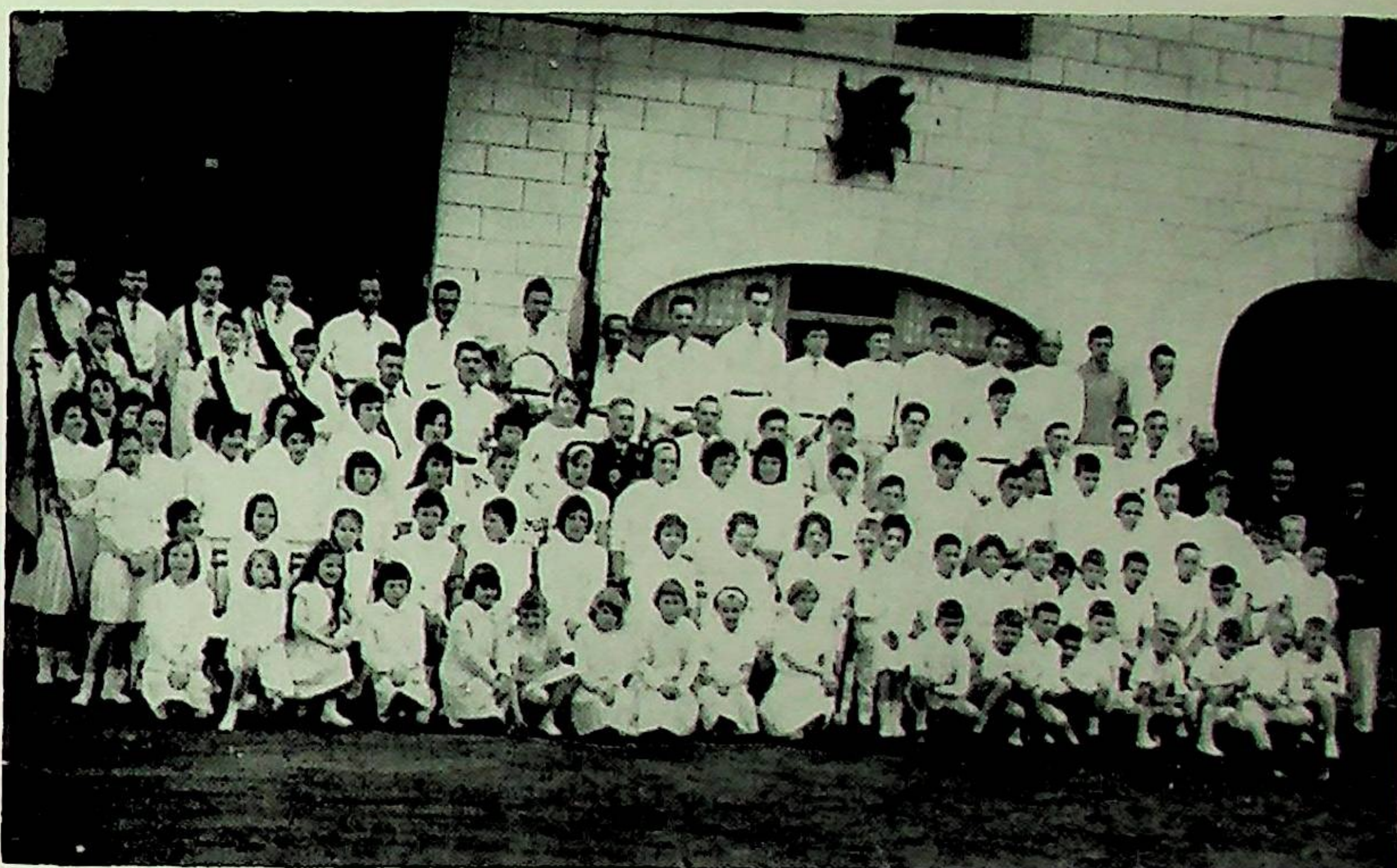
OFFICIEL

MUNICIPAL



1969

# LES SOCIÉTÉS ANNAPPOISES



Société de Gymnastique La Saint-Jean-Baptiste et les Abeilles Annappoises.

(Cliché X...)

**L'Amicale des Donneurs de Sang** : Président : M. Gaston BOURSIN, 1, ruelle Cardon. Siège : Centre Social, rue des Genêts.

**Philharmonie d'Annappes** : Président : M. Pierre DESRUELLES, 50, rue de la Libération. Siège : Café de la Maison Commune, pl. de la République. Date de création : 15 mai 1846.

**Société de Gymnastique La Saint-Jean-Baptiste** - Présidents : MM. Jean VANDEKERCKHOVE et Michel DUPRIEZ.

**Société de Gymnastique Les Abeilles Annappoises** - Présidente : Mme PLOUY.

Chef de Clique : M. Charles DUJARDIN.

Sièges : Ecole Saint-Adrien et Ecole Notre-Dame.

Date de création : 1912 (garçons) - 1945 (filles).

**Football-Club d'ANNAPPES** - Président : M. Claude PICOT - 89, rue de Lille.

Siège : 3, place de la République.

**Scouts de France** - Président : M. DELEBECQUE - 5, rue Lamartine.

Date de création : 1960.

**Association des Usagers du Centre Familial et Social d'ANNAPPES** - Président : M. NICOMETTE - 2, boul. Bizet.

Siège : Centre Social, rue des Genêts.

**Association Populaire Familiale** - Président : M. JEHANNIN - 15, rue des Merisiers.

Siège : même adresse.

**Association des Jardins Ouvriers** - Président : M. DUPRIEZ Léon - 21, rue de Lille.

Date de création : 18 décembre 1927.

**Union des Anciens Combattants, Militaires, Prisonniers de Guerre, Anciens d'Indochine, d'Afrique du Nord, Résistants** - Président : M. Emile FOUBERT - 31, rue de Lille.

Siège : Café PLOUVIER, rue de la Justice.

**Association des Prisonniers de Guerre** - Président : M. Maurice BEGHIN - 25, place de la République.

Date de création : 1942.

Siège : Café PLOUVIER, rue de la Justice.

**Association des Familles Nombreuses** - Président : M. Gaston VAILLANT - 8, rue Saint-J.-B.-de-la-Salle.

Date de création : 1927.

Siège : Café de la Maison Commune, place de la République.

**Amicale Laïque** - Président : M. Jean-Claude DHAENENS, 42, rue de la Justice.

Siège : Groupe Scolaire, rue de Lille.

**Société de Secours Mutuels « Saint-Eloi »** - Président : M. Marceau BOURSIN, 179, rue de la Liberté.

Date de création : 1883.

Siège : Café PLOUVIER, rue de la Justice.

**Société Colombophile « La Prévoyante »** - Président : M. Jean POUILLE, 40, rue Pasteur.

Date de création : 1906.

Siège : Café PLOUVIER, rue de la Justice.

**La Dramatique « Sainte-Jeanne-d'Arc »** - Président : M. Gérard DUPRIEZ, 307, rue de Lille.

Date de création : Décembre 1927.

Siège : Salle des Œuvres, rue Saint-J.-B.-de-la-Salle.

**La Boule Annappoise** - Président : M. BARGAS, 8-39, rue Lecocq.

Siège : 1, rue Offenbach.

**Avenir Cycliste Annappois** - Président : M. Robert BAILLY, 1, rue Saint-J.-B.-de-la-Salle.

Siège : Café de la Maison Commune, place de la République.

**Ensemble Vocal d'ANNAPPES** - Président : M. Jean MAHIEU, 7, rue de la Liberté.

**Association des Amis de la Résidence** - Président : M. BOUILLET, 20, rue des Erables.

**Association Sportive Laïque Annappoise** - Président : M. Pierre TIETARD, 79, rue des Epoux-Labrousse.

**Comité d'Aide des Amis des Aveugles Civils et des Aveugles de Guerre d'ANNAPPES** - Président : M. Frédéric GROMER, 27, rue Pasteur.

Date de création : 24 septembre 1967

**Société des Pêcheurs d'ANNAPPES** - Président : M. ROTY, 33, rue Lamartine.

Siège : Café « Au Relais de la Poste », 27, rue de la Station.

**Ping-Pong-Club et Judo-Club** - Président : M. LEIGNEL, 22, rue des Cèdres.

Siège : Centre Social, rue des Genêts.

**Association Sportive Annappoise de Culturistes et d'Haltérophiles** - Président : M. Jean-Pierre FLINOIS, 26-4-2, boulevard Bizet.

Siège : Carrière Delporte.

# Bulletin Officiel Municipal

N°1

Nouvelle série

## ANNAPPES

11 694 habitants  
Canton de LANNOY  
Arrondissement de LILLE  
Département 59 - NORD

Revue d'Information Municipale  
Economique et Touristique  
diffusée gratuitement  
Reproduction et vente interdites

Rédaction, Documentation,  
Diffusion :

Mairie de **ANNAPPES**

Edition-Publicité



AGENCE  
REGIONALE  
EDITIONS  
OFFICIELLES

### Services centraux :

Administration - Comptabilité  
3, cité d'Hauteville - PARIS (X<sup>e</sup>)  
Tél. 770-63-46 + lignes groupées  
C.C.P. 8678.20 Paris

**Siège social :** 1, rue de la Grave  
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)

Imprimerie Spéciale  
du Bulletin Officiel Municipal

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 1969

## avant-propos

par M. Jean LECOUTRE

Maire d'Annappes

CHERS CONCITOYENS,

*Vous avez bien voulu accueillir avec sympathie nos précédents Bulletins d'Information : le premier, daté de Janvier 1966, consistait simplement en quelques feuilles ronéotypées ; le deuxième, en petit format, était déjà en nette amélioration. Cependant, l'importance actuelle de notre ville veut que nous vous présentions une Revue Municipale digne d'ANNAPPES qui deviendrait un lien d'amitié entre tous les habitants et ceci avec le souci légitime d'une information judicieuse et moderne.*

*Reflet de la plupart des activités de notre Cité, ce Bulletin peut vous être offert grâce à la compréhension et à la grande générosité des nombreux Annonceurs, Commerçants, Industriels, Artisans, que je tiens à remercier chaleureusement.*

*La meilleure façon de leur témoigner notre gratitude est de leur réserver nos achats, de les faire travailler ; en faisant confiance à nos concitoyens et amis de ce Bulletin nous apporterons la preuve d'un élan de sympathie et de solidarité.*

*Je suis sûr que tous nos lecteurs ne failliront pas à ce devoir. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont apporté leur concours pour sa préparation.*

*Son but est double : d'une part, faire le point de la gestion municipale depuis quatre années ; d'autre part, faire connaître ANNAPPES et ses diverses activités à nos nombreux et nouveaux concitoyens. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter la bienvenue à tous les habitants qui ont choisi ANNAPPES comme nouvelle résidence ; j'espère qu'ils s'y plairont et s'y attacheront.*

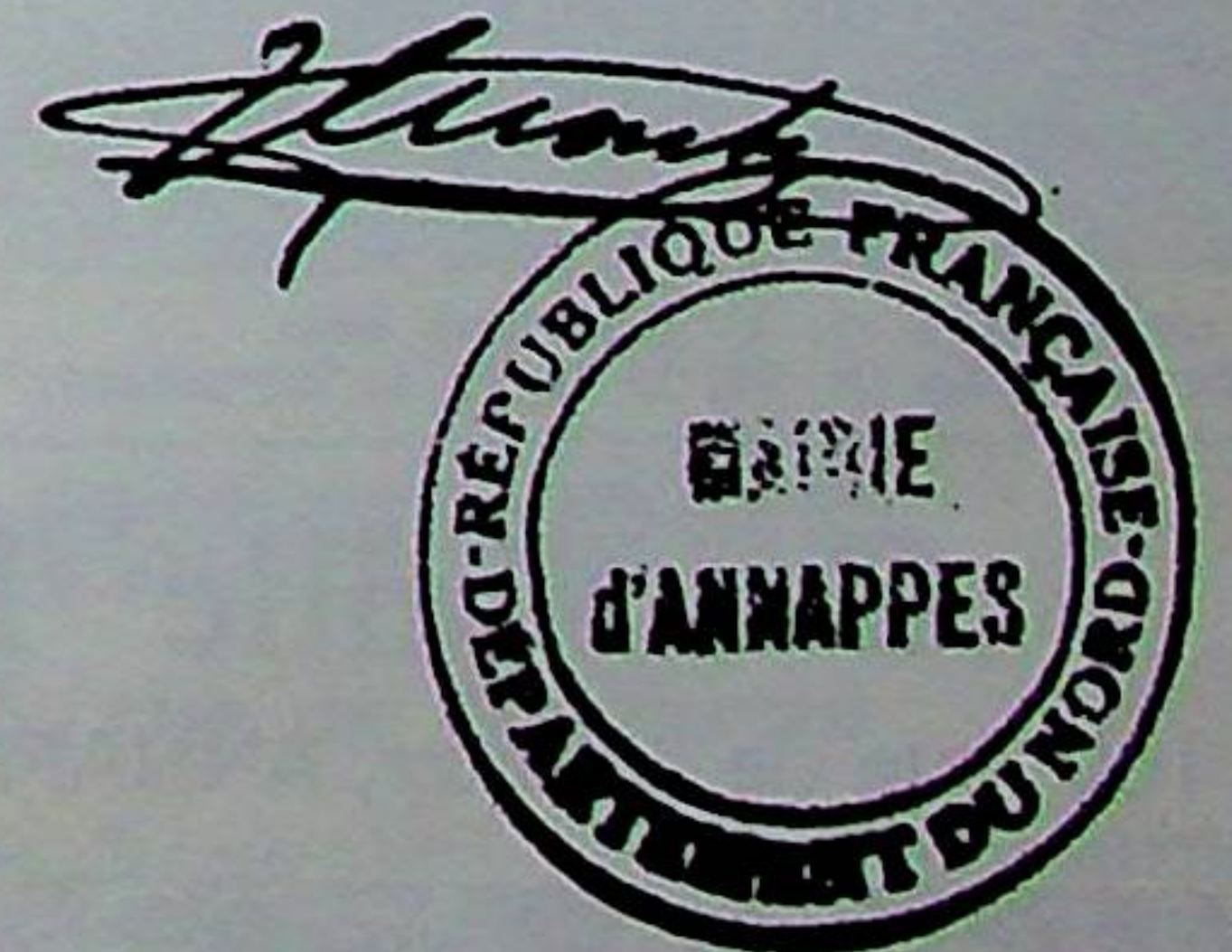
*Je suis persuadé que cette édition recevra un accueil très favorable grâce à sa présentation attrayante, que les nombreux renseignements que nous nous sommes efforcés de recueillir à votre intention vous seront utiles et vous feront aimer encore plus notre chère Cité.*

**aréo**

**EXEMPLAIRE JUSTIFICATIF**

A remettre au signataire du Bon de Commande  
de l'annonce publicitaire insérée dans cet ouvrage.

**MERCI**



L'histoire d'ANNAPPES œuvre du Cher Frère Eudoxe Millet dont le texte trop important pour être édité dans le présent Bulletin aura sa place dans notre prochaine Revue Municipale, peut dès maintenant être consulté en Mairie par les personnes particulièrement intéressées par cette documentation.

L I S E Z

**NORD ECLAIR**

CHAQUE JOUR



50<sup>e</sup> anniversaire du 11 Novembre 1918.  
Dépôt de gerbe par M. le Maire au Monument

(Cliché X...)

## La Vieille Forge

160, rue de Lannoy, ANNAPPES (le Recueil)



Bar

Restaurant

Salles  
pour Noces  
Repas  
d'Affaires  
Banquets

Tél. 79-12-75 -- Fermé le Jeudi -- Parking

## AUTO-ÉCOLE MICHEL

Diplômé d'Etat

LEÇONS SUR AMI 6 OU 204 — PERFECTIONNEMENT  
1, rue du Docteur-Roux — 59 - ANNAPPES

Tél. : 79-00-83

Prend clientèle à domicile - Centre d'examen à Roubaix



## renseignements utiles

INSPECTION DU TRAVAIL  
ET BUREAU DE LA MAIN-D'ŒUVRE : 18 et 20, rue de Pas  
LILLE - Téléphone 57-10-93

CONTRIBUTIONS DIRECTES : Contrôle de WASQUEHAL —  
Cité Administrative — LILLE — Téléphone 52-12-21 — 52-15-21 —  
52-03-21 — 52-06-21.

Permanence en Mairie le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 15 h 30 à 16 h 30.

RECETTE - PERCEPTION : 62, rue de la Liberté à ANNAPPES.  
Téléphone 79-20-68 — C.C.P. LILLE 5001-41. Bureaux ouverts de  
9 h à 12 h et de 14 h à 16 h (fermé le Samedi).

RECETTE BURALISTE : 122, rue de la Liberté.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES : 27, rue du Vieil Abreuvoir  
ROUBAIX — Téléphone 73-68-78 — Bureaux ouverts tous les  
jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h, sauf le Samedi.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX : SUCCURSALES :  
1, rue St-J.-B de la Salle : le Samedi de 17 h 30 à 19 heures.  
8, place de Verdun : du Mardi au Samedi de 9 h 30 à 12 h 30  
et de 16 heures à 20 heures.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS : 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Mercredis  
de chaque mois, à 9 h 30, au Centre Social — rue des Genêts.

SERVICE SOCIAL : ALLOCATIONS FAMILIALES :  
Centre Social : Mardi de 9 h 30 à 11 h - Jeudi de 14 h 30 à 16 h 30

SECURITE SOCIALE : Mairie : 1<sup>er</sup> et 3 Mercredis du mois de  
10 h à 11 h — Centre Social : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Mercredis du mois de 10 h  
à 11 heures.

Correspondant de la Sécurité Sociale : M. BEGHIN  
25, place de la République. Permanence : tous les jours de 19 h  
à 20 h. Le Samedi de 16 h 30 à 20 heures.

Au Centre Social : Rue des Genêts : le Mardi de 14 h à 16 h,  
le Vendredi de 10 h à 12 heures.

SERVICES PUBLICS :

Police Secours : 17

Pompiers de LILLE : 18

Gendarmerie d'ANNAPPES : rue E.-Delacroix - Tél. 79-21-41

EAUX : 6, boulevard Papin - LILLE - Téléphone 52-03-11

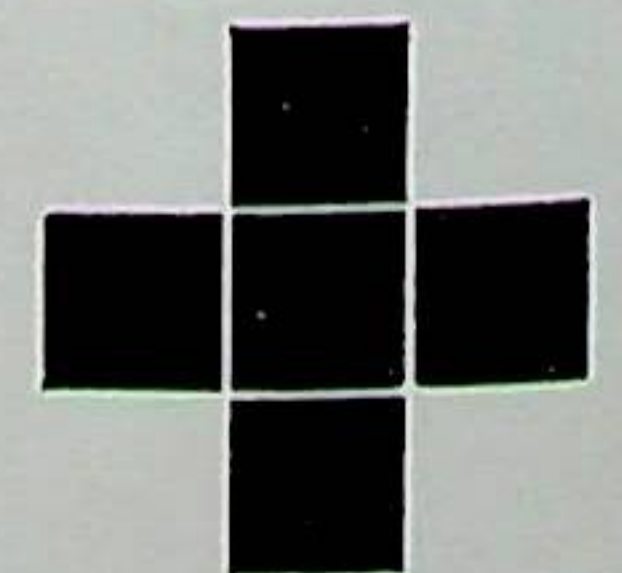
GAZ, ELECTRICITE : 2, rue Saint-Martin - LILLE Tél. 57-07-93

STATIONNEMENT DES VEHICULES DANS L'AGGLOMERATION : Alterné par quinzaine.

## ambulance

J. LEFEBVRE

Agréé de la Sécurité Sociale



Oxygénation  
et

JOUR ET NUIT

Radio-Téléphone

Téléphone : 79-20-42

ANNAPPES

TAXI A VOTRE SERVICE

Remboursé

par toutes les Caisses



TISSUS D'AMEUBLEMENT — VOILAGES

## CLAIR LOGIS

Livraison et installation à domicile  
Prix de mesures et devis gratuits

237, rue R.-Salengro — HELLEMES — Tél. 53-20-34

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : rue de Lille-ANNAPPES - Téléphone 79-21-34

DISPENSARE D'HYGIENE SOCIALE : rue Mangin à ASCQ  
Téléphone 79-23-07

CAISSE PRIMAIRE DE SECURITE SOCIALE :  
19-21, rue du Grand Chemin à ROUBAIX - Téléphone 73-37-61

CAISSE PRIMAIRE DE SECURITE SOCIALE :  
Rue Léon-Gambetta — LILLE — Téléphone 54-90-55.

BUREAU DE FIVES : 26, rue Bourjemois - Tél. 53-93-40

CAISSE REGIONALE : 9, boulevard Vauban — LILLE —  
Téléphone 57-44-25

CAISSE D'ASSURANCES VIEILLESSE : 48, rue Royale - LILLE  
Téléphone 55-67-82

MARCHES : place de la République : Mercredi matin  
place de Verdun : Samedi après-midi

FETES LOCALES : DUCASSES : place de la République : 2<sup>e</sup>  
Dimanche de Juillet et 4<sup>e</sup> Dimanche de Septembre : Place de  
Verdun : deux derniers dimanches d'Octobre.

ENSEIGNEMENT PUBLIC :

Groupe Scolaire Pasteur - Rue Offenbach : une école garçons,  
une école filles, une école maternelle.

Groupe Scolaire Mermoz - Rue des Ormes : une école garçons,  
une école filles, une école maternelle.

Groupe Scolaire - 54-56, rue de Lille : une école mixte, une école  
maternelle.

Ecole Mixte de Marchenelles : deux classes

C.E.S. Mixte - Rue du Chemin Vert - ANNAPPES (entrée rue  
Gaston-Baratte à ASCQ).

ENSEIGNEMENT PRIVE :

Ecole Notre-Dame - Rue Pasteur : une école filles, une école ma-  
ternelle.

Ecole Saint-Adrien - Rue St-J.-B. de la Salle : une école primaire  
garçons, un C.E.S. garçons.

CULTE CATHOLIQUE :

Paroisse Saint-Sébastien : messes le samedi à 20 heures et le  
dimanche à 7 heures — 9 heures et 11 heures.

Paroisse Notre-Dame de la Nativité : messes le dimanche à 8 h 30  
10 h 30 — 11 h 30 et 18 heures.

SERVICE DE SANTE — APPELS URGENTS :

Ambulances : LEFEBVRE - 17, rue des Genêts Tél. 79-20-42

LESAFFRE - 68, av. Claude-Debussy Tél. 79-24-25

POULAIN - 372, rue de Lannoy Tél. 79-12-33

MEDECINS :

M. BAUDRY - 66, rue Yves-Decugis Tél. 79-22-65

Consultations de 13 h 30 à 15 h 30, sauf le Mercredi

M. KESSLER - 3, rue de la Liberté Tél. 79-23-18

MEDECINS DE GARDE : la liste des médecins de garde (diman-  
ches et jours fériés) est affichée en Mairie.

Consultations de 13 h 30 à 15 h, sauf Mercredi -  
Mercredi : de 19 h à 19 h 30.

M. WATEL Edmond - 35, rue de Lille Tél. 79-20-62

Consultations de 13 h 30 à 15 h 30 Mardi - Jeudi - Samedi

M. WATEL Francis - 35, rue de Lille Tél. 79-20-62

Consultations de 13 h 30 à 15 h 30 et de 19 h à 20 h.

Lundi - Mercredi - Vendredi

PHARMACIENS :

M. BOURGEOIS . Bd de Bizet - 12, rue Yves-Decugis Tél. 79-22-04

M. LEFEBVRE-CANNESSON - 7, place de la République

Tél. 79-20-20

MASSEURS - KINESITHERAPEUTES :

M. LEROY - 5, rue de la Liberté Tél. 79-20-22

Mlle DUBOIS - 16, rue de Lille : Tous les jours sur rendez-vous

DENTISTE :

M. OBLED - 5, rue Yves-Decugis Tél. 79-23-58

INFIRMIERES :

Mme CHAVASSIEUX (Sage-Femme) - 62, rue de Lille ☎ 78-22-77

Communautés des Sœurs du Sauveur - 29, rue Pasteur ☎ 79-20-69

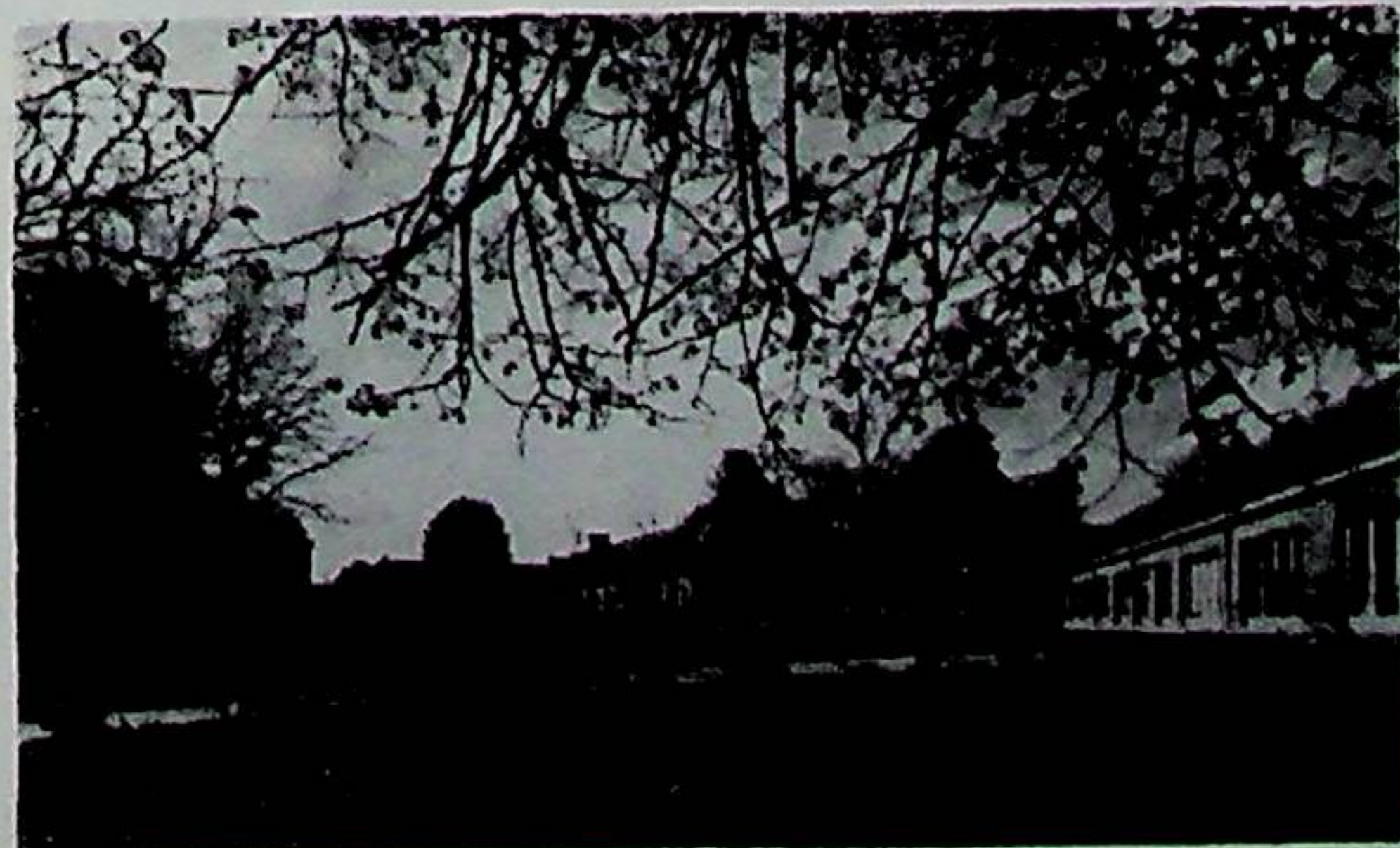


Hôtel des Postes (1968).

(Photo SCHMIDT, ASCQ)

## Centre "Marc Sautelet" Annappes

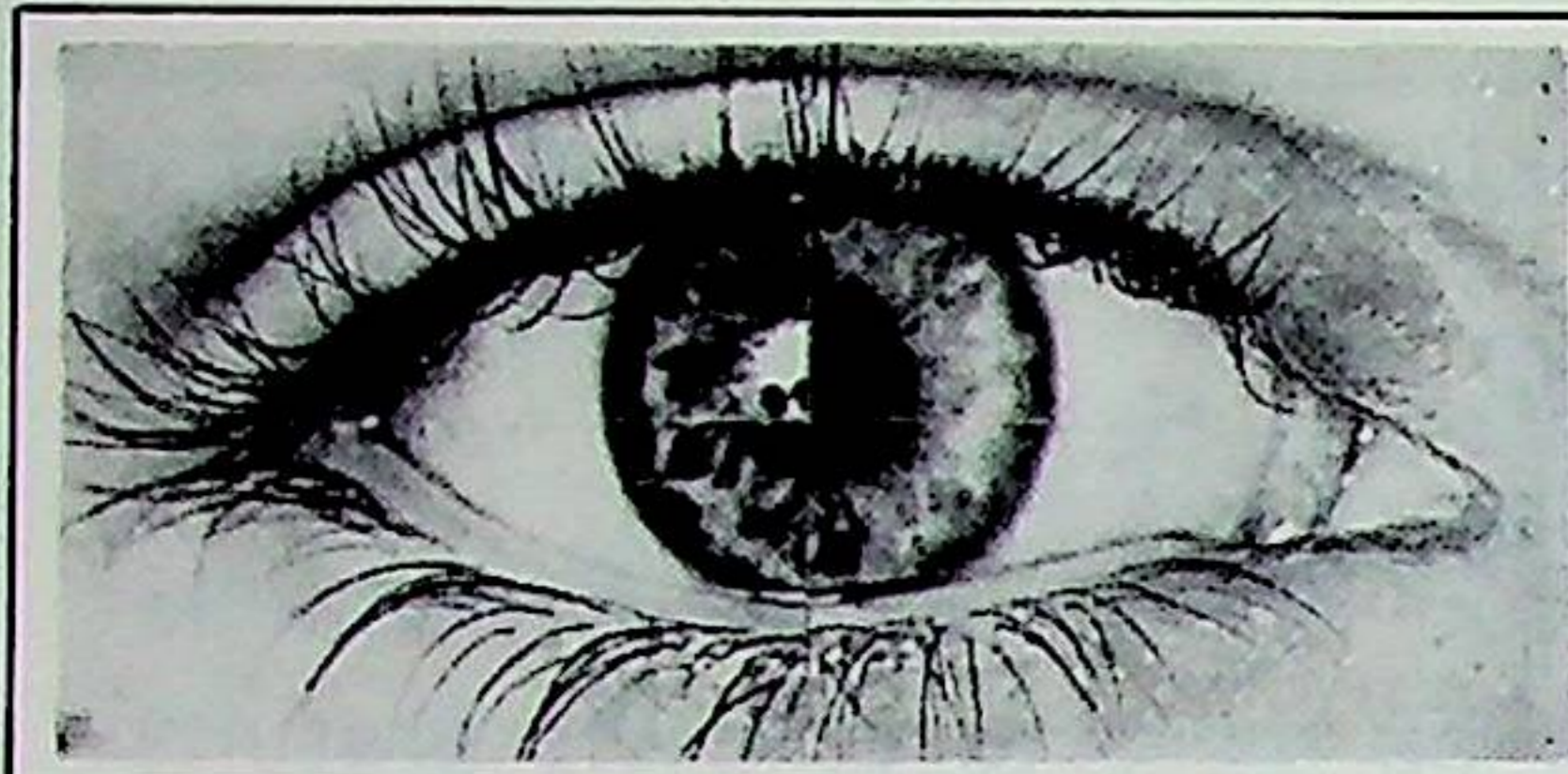
64-66, rue de la Liberté



Le Centre Régional de Rééducation et de Réadaptation fonctionnelles « Marc Sautelet » pour enfants handicapés moteurs de la Région du Nord, a été créé par l'ASSOCIATION des PARALYSES de FRANCE, le Ministère des Affaires Sociales et les Organismes de Sécurité Sociale (régime général et régime minier) et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Il accueille, en consultations et soins externes, en semi-internat et internat, des jeunes garçons et filles de moins de 14 ans enfants d'une intelligence normale ayant des déficiences motrices justiciables de mesures médicales et pédagogiques.

Fonctionnant en symbiose avec le Centre Hospitalier Universitaire de LILLE et l'Inspection d'Académie du Nord, il est la base de l'organisation régionale susceptible de permettre la réinsertion sociale des jeunes handicapés moteurs du Nord et du Pas-de-Calais.



## POUR VOS LUNETTES...

Jean BÉAGUE  
Opticien diplômé E.N.O.

Technicien-Conseil  
Photo - Ciné - Son

# OPTIQUE PHOTO

16, place de Verdun - ANNAPPES

Photocopie minute

### COMMENT FAIRE VOS DEMARCHES

#### ETAT-CIVIL

**NAISSANCE.** — Déclaration obligatoire à la Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours, non compris celui de la naissance. Se munir : du livret de famille, du carnet de maternité, du livret militaire du père, à partir de la seconde naissance.

**RECONNAISSANCE.** — Une reconnaissance d'enfant naturel peut être effectuée devant tout Officier d'état civil quel que soit le lieu de naissance de l'enfant ou le domicile du père ou de la mère.

**MARIAGE.** — Le mariage peut être célébré dans la commune où l'un des deux époux a son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication. Cette dernière est faite à la Mairie du lieu du mariage, et à celle du lieu où chacun des futurs époux a son domicile ou, à défaut de domicile, sa résidence. La preuve du domicile ou de la résidence résulte de la production d'une attestation sur l'honneur.

#### Pièces à produire :

##### 1°) DANS TOUS LES CAS :

- a) extrait de naissance, ayant moins de 3 mois de date, et portant la mention « délivré en vue de mariage »
- b) certificat médical prénuptial ayant moins de 2 mois de date
- c) attestation sur l'honneur de domicile ou de résidence
- d) certificat de publication de mariage si celle-ci doit être effectuée dans une autre commune.

2°) **POUR LES MINEURS :** présence des parents ou des grands-parents ou consentement écrit passé devant le Maire de leur domicile, ou preuve du décès ; dans le cas de décès de tous les parents et grands-parents, autorisation du Conseil de famille.

3°) **POUR LES MILITAIRES ET MARINS :** autorisation du chef de Corps.

4°) **POUR LES VEUFs OU VEUFVES :** justification du décès du premier conjoint.

5°) **POUR LES DIVORCES :** copie transcription du divorce ou extrait de mariage portant la mention de divorce et la date de l'ordonnance de non-conciliation.

6°) **S'IL Y A CONTRAT DE MARIAGE :** certificat du notaire. Toutes les pièces nécessaires doivent être remises à la Mairie du lieu de mariage au moins trois semaines avant la date prévue pour le mariage.

**DECES.** — Déclaration à la Mairie du lieu du décès dans les 24 heures. Se munir du livret de famille du défunt, et produire le certificat du médecin qui a constaté le décès.



L'Eglise de la Nativité.

(Photo SCHMIDT, ASCO)

## AUTO-ÉCOLE D'ANNAPPES



Cours de code  
par projection

Centre Commercial

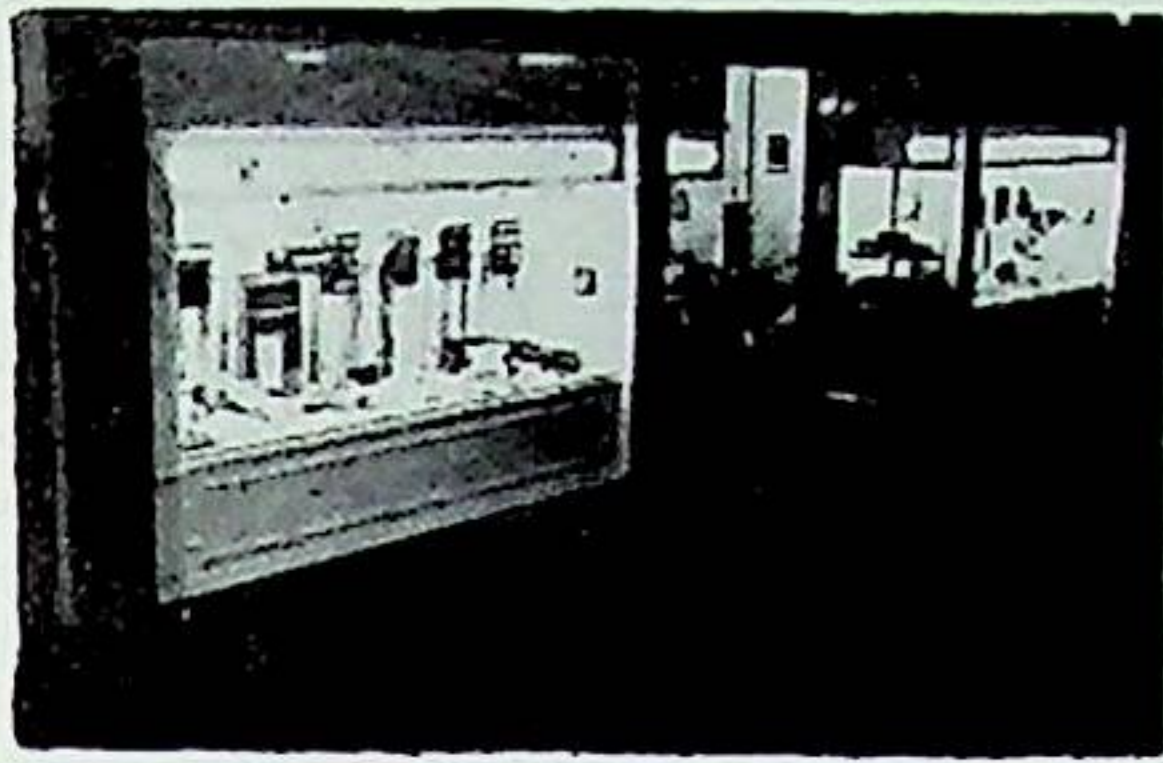
Leçons de  
Perfectionnement  
Route et Ville

**M. LEFEBVRE**

prend et ramène à domicile sans frais

**Renault 6 -- R 8**

**Dyane 6, embrayage semi-automatique**



BIJOUTERIE — ORFÈVRENERIE — HORLOGERIE

**a. caby**

17, place de Verdun — 59 - ANNAPPES

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

**Extraits d'Actes d'Etat Civil :**

Les extraits d'actes d'état civil peuvent être délivrés à toute personne, moyennant paiement des droits éventuellement dus. Toutefois, les extraits d'actes de naissance et de mariages comportant l'indication de la filiation ne peuvent être délivrés qu'à l'intéressé, à ses ascendants, descendants, héritiers ou tuteurs, et aux Administrations publiques. Les autres personnes doivent être autorisées par le Juge d'Instance.

**COMMENT OBTENIR UNE CARTE D'IDENTITE**

La carte nationale d'identité est délivrée, sans condition d'âge, à tout Français qui en fait la demande. Elle est valable 10 ans, et en ce qui concerne plus spécialement les enfants, tant que leur identification avec leur photographie reste possible. La carte d'identité nationale permet, sur simple présentation, l'entrée dans différents pays étrangers (Allemagne de l'Ouest, Andorre, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Suisse).

Pour l'obtenir, se présenter personnellement à la Mairie pour remplir la demande.

Seront obligatoirement joints à celle-ci :

**DANS TOUS LES CAS :** 3 photographies récentes, de face et tête nue (3,5 x 4) ;

1 timbre fiscal de 10 F.

Les pièces d'état civil à produire pour la délivrance de la carte sont les suivantes :

**A) DEMANDEURS DU SEXE MASCULIN :**

- extrait d'acte de naissance,
- ou extrait d'acte de mariage,
- ou livret de famille du demandeur ou des parents du demandeur, quelle que soit la date.

**B) DEMANDEUR DU SEXE FEMININ :**

**1°) Célibataires :**

- extrait d'acte de naissance, quelle qu'en soit la date,
- ou livret de famille des parents, quelle qu'en soit la date.

**2°) Mariés :**

- extrait d'acte de naissance, quelle qu'en soit la date,
- ou extrait d'acte de mariage,
- ou livret de famille, quelle qu'en soit la date.

Il doit être observé que la femme mariée peut obtenir sur sa demande expresse, une carte établie à son seul nom patronymique de jeune fille et ne comportant pas la mention habituelle épouse X...

**3°) Divorcées :**

Le principe est celui de l'établissement de la carte au seul nom patronymique de la femme, ce qui aboutit à ne lui réclamer que la pièce exigée des femmes célibataires ou son livret de famille.

Cependant, si la femme divorcée demande l'établissement d'une carte comportant, à la suite du nom patronymique, la mention divorcée de X..., il y a lieu de lui réclamer la production de l'une des pièces suivantes :

- extrait d'acte de naissance, quelle qu'en soit la date, mentionnant le divorce,
- ou extrait d'acte de mariage mentionnant le divorce,
- ou livret de famille, quelle qu'en soit la date, mentionnant le divorce.

Il y aura lieu d'admettre toutefois que la femme divorcée produise l'une de ces pièces, même si elle ne mentionne pas le divorce, mais elle devrait alors y joindre une expédition du jugement de divorce.

Il n'est pas nécessaire d'exiger l'autorisation de l'ex-mari puisque la mention sur la carte « divorcée X... » ne fait que rappeler l'exacte situation matrimoniale des anciens époux.

**4°) Veuves :**

- livret de famille, quelle qu'en soit la date mentionnant le décès du mari ;



La Mairie.

(Photo SCHMIDT, ASCQ)



**GARAGE DELESALLE**

AGENT SIMCA

Atelier agréé

DEPANNAGE

3, rue Pasteur — ASCQ — Tél. 79-20-66



Comme il a été noté pour la femme mariée, la femme veuve peut obtenir, sur sa demande expresse, une carte établie à son seul nom patronymique et ne comportant pas la mention habituelle « Veuve X... ».

### RENOUVELLEMENT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Au cours de l'année 1969, les cartes nationales d'identité délivrées pendant l'année 1959 cesseront d'être valables, notamment pour le passage des frontières et devront être renouvelées.

Les personnes assujetties au renouvellement de leur carte nationale d'identité sont invitées à se présenter à la Mairie et y déposer un dossier comprenant :

- 3 photographies (format 3,5 x 4) ;
- la carte nationale d'identité périmée ;
- la notice réglementaire de demande de carte nationale d'identité ;
- 1 timbre fiscal de 10 F ;
- la pièce justificative du domicile ;
- l'attestation sur l'honneur qu'aucune modification d'état civil ou de nationalité n'est intervenue depuis l'attribution de la première carte.

Si depuis l'obtention de la carte nationale d'identité désormais périmée, l'état civil du demandeur se trouve modifié pour quelque cause que ce soit, il devra fournir les pièces d'état civil constatant cette modification (changement de nom, mariage, divorce, veuvage).



Centre de Rééducation.

(Photo SCHMIDT, ASCO)

**REMARQUE :** L'attention de nos concitoyens est appelée sur le fait que l'établissement des cartes nationales d'identité nécessite un certain délai. Il leur est donc recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour présenter leur demande. Attention, surtout au moment des départs en vacances, les délais risquent d'être plus longs !

### QUE FAIRE POUR OBTENIR UN PASSEPORT

(la validité est de 3 ans)

Vous devez demander à la Mairie un imprimé et le retourner, correctement rempli et accompagné :

- de deux photographies récentes et ressemblantes, de face et sans chapeau (3,5 x 4) ;
- d'un timbre fiscal à 50 F à acheter au bureau de tabac ou, à défaut, au bureau de l'Enregistrement.

A l'appui de cette demande, l'intéressé devra présenter la Carte Nationale d'identité dont il est possesseur et son livret de famille.

A défaut de Carte Nationale d'Identité, il devra fournir un extrait d'acte de naissance et, éventuellement, un extrait d'acte de mariage (femme mariée ou divorcée), un extrait d'acte de décès (veuve).

La demande, présentée par un mineur, devra être accompagnée d'une autorisation du représentant légal.

Les parents pourront demander que leurs enfants mineurs, jusqu'à 15 ans, figurent sur leur passeport. Ils devront produire deux photos pour les enfants de 7 à 15 ans.

Les demandes d'extrait de mariage doivent être adressées à la Mairie du lieu de mariage, accompagnées d'un mandat-lettre de 1,50 F. Les demandes d'extrait d'acte de naissance et de décès seront adressées à la Mairie du lieu de naissance ou de décès, accompagnées d'un mandat de 1,00 F plus frais de port.

L'attention de nos concitoyens est appelée sur le fait que l'établissement des passeports nécessite un délai de vingt jours. Il leur est donc recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour présenter leur demande.

### LISTE ELECTORALE


L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (Loi du 9 Mai 1951).

#### PRINCIPE :

Nul ne peut voter s'il n'est inscrit sur la liste électorale et nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes.

*Conditions à remplir pour être électeur :*

- être Français ou Française ou ressortissant Français ;
- avoir 21 ans accomplis avant la clôture de la liste électorale (dernier jour de février) ;
- ne pas être privé de ses droits politiques.



**OPTIQUE  
GARNIER**

199, rue Roger-Salengro — HELLEMES

TOUTE LA DROGUERIE

**Maison DEFFRENNE**

182, route Nationale — ANNAPPES

Dépositaire des Peintures LEVIS

Pour vos Cadeaux - Céramique Cristaux  
Porcelaine et Article ménager

**Maison SALOMEZ**

121, rue Pierre-Legrand -- FIVES-LILLE

Téléphone : 52-11-99

**TOUTE LA PRESSE**



**FOURNITURES  
UNIVERSITAIRES**

**EDITION COMPLÈTE  
DU LIVRE DE POCHE**

**LIBRAIRIE DU CENTRE**

PLACE DE VERDUN      ANNAPPES



Peuvent également être électeurs : les étrangers naturalisés Français à partir d'un délai de cinq années à compter de la date du décret de leur naturalisation. Mais il n'y a pas de délai pour les naturalisés qui ont accompli effectivement dans l'armée française le temps de service actif correspondant aux obligations de leur classe d'âge ; qui ont servi pendant cinq ans dans l'armée française ou qui, en temps de guerre, ont contracté un engagement volontaire dans les armées françaises ou alliées ; qui ont servi, en temps de guerre, dans l'armée française et à qui la qualité de combattant a été reconnue.

Ne peuvent être électeurs : les personnes qui ne jouissent plus de leurs droits civils ou politiques, soit les condamnés à une peine devenue définitive, qui n'ont été ni réhabilités, ni amnistiés, — les faillis non réhabilités — les interdits (les aliénés).

Condamnations : la radiation des listes électorales ne peut être opérée que lorsque la condamnation est devenue définitive et que les délais d'appel sont expirés. En raison de la diversité des cas, nous conseillons aux intéressés de s'adresser à la Mairie pour l'examen de leur situation.

Inscription sur les listes électorales : les conditions pour être électeur étant remplies il est nécessaire, pour être inscrit sur la liste électorale d'une commune d'avoir : 1° soit un domicile réel dans la commune ; 2° soit une résidence continue de six mois à la clôture de la liste, dernier jour de février ; 3° soit figurer pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des quatre contributions directes ; 4° soit être astreint à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaire public.

Les demandes d'inscriptions et de radiations sont reçues pendant la période officielle du 1<sup>er</sup> Novembre au 10 Décembre. Les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir, s'ils n'ont pas changé de résidence.

#### RAPPEL DES DIFFERENTES DEMARCHES A FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE

P.T.T. — Pour que votre courrier suive : remplir un ordre de réexpédition n° 755 B de couleur verte. Le remettre ou l'adresser à la Poste desservant le domicile que vous quittez. Votre courrier sera transmis automatiquement à votre nouvelle adresse et ceci pendant une durée de UN AN.

COMPTES CHEQUES POSTAUX. — Ecrire à votre Chef de Centre en indiquant votre intitulé actuel et en lui précisant votre nouvelle adresse. Demander en même temps un carnet de chèques à votre nouvel intitulé.

Si vous avez un compte à vue à la Poste de votre localité actuelle, demander par lettre (car il faut une demande écrite) au Receveur de cette poste le transfert de votre compte à vue à la poste desservant votre nouvelle résidence. Le nécessaire sera fait directement.

### **GHISLAINE BOUTIQUE**

Prêt à porter - Hautes Créations

8, route Nationale, ANNAPPES - ☎ 79-22-61

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE. — Si vous ne changez pas de localité, le changement d'adresse pourra être fait à l'occasion du premier mouvement que vous ferez sur votre livret après votre emménagement. Si vous changez de localité, mais sans changer de département, il faut vous rendre au guichet habituel de votre résidence pour remplir un imprimé modèle 91. La transmission se fera automatiquement ensuite et votre numéro de livret restera le même. Si vous changez de département, même opération, mais le numéro de votre livret changera.

SECURITE SOCIALE. — Ecrire à la Caisse desservant votre ancien domicile (franchise postale) en indiquant très lisiblement votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et votre numéro d'immatriculation. Celui-ci étant national, il restera le même. La transmission sera faite à votre nouvelle Caisse, qui vous adressera un avis. (Vous pouvez procéder inversement par votre nouvelle Caisse si vous connaissez l'adresse, elle demandera à votre ancienne Caisse la transmission de votre dossier).

ALLOCATIONS FAMILIALES. — Si vous êtes dans la Région Parisienne et que vous resterez dans la Région Parisienne, écrire rue Viala (franchise postale), en indiquant très lisiblement votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et votre numéro d'immatriculation. Cette confirmation écrite est recommandée même si ayant un payeur, vous l'avez informé de votre changement d'adresse.



La place de la République et l'Eglise St-Sébastien. (Photo SCHMIDT, ASCO)

CHAUSSURES

**F. DUHAMEL**

CENTRE COMMERCIAL

Place de Verdun

ANNAPPES

TRANSPORTS  
ENTREPOTS

# LESTOQUOY

SERVICE ROUTIER JOURNALIER SUR LA REGION PARISIENNE

LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

21-25, rue de la Justice

ANNAPPES

Téléphone : 79-23-54

(6 lignes groupées)

Télex : 82-731

L'accueil chaleureux — Les grandes marques  
Les prix intéressants



PHOTO INDUSTRIELLE REPORTAGES  
PORTRAIT

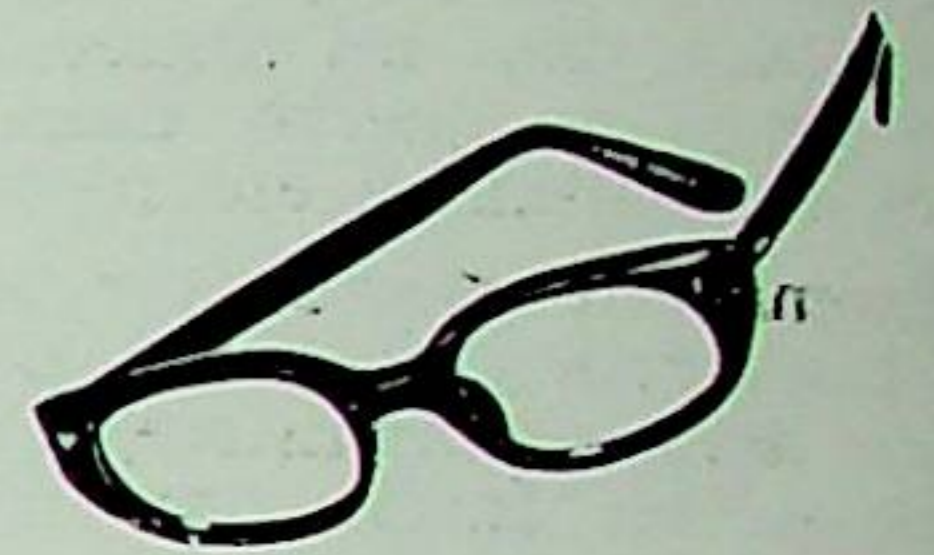
*Studio A. SCHMIDT*

102. rue Baratte — ASCQ — Tél. 79-21-64

Fournisseur agréé S.S. n° 344

**A. SCHMIDT**

Optique - Lunetterie



Si vous changez de Caisse (venant de Province par exemple), c'est votre ancienne Caisse qu'il vaut prévenir, car votre numéro changera.

Vous devez faire le nécessaire auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales aussi vite que possible, si vous ne voulez pas subir de décalage dans le règlement de vos allocations.

**ALLOCATIONS LOGEMENT.** — Si vous êtes allocataire familial, vos nouvelles conditions de logement peuvent vous donner droit à l'Allocation Logement. Les conditions à remplir étant très complexes, il est préférable de vous renseigner auprès de votre Caisse qui vous fournira une demande à remplir.

**ALLOCATIONS DEMENAGEMENT.** — Egalement si vous êtes allocataire et si vous déménagez pour une meilleure occupation de logement, vous pourrez avoir droit à la prime de déménagement. Là aussi, il est préférable de vous renseigner auprès de votre Caisse.

**MAIRIE.** — Déclarez votre départ à la Mairie que vous quittez, mais, pour votre inscription sur la liste électorale, vous présenter à la Mairie de votre nouvelle résidence, muni d'une pièce d'identité, entre le 2 Novembre et le 4 Janvier, délai de rigueur.

**ECOLES** — Faire aussi vite que possible l'inscription auprès de la Direction muni de votre livret de famille.

**E.D.F. et G.D.F.** — Ne pas omettre de résilier votre abonnement avant de partir de votre ancienne adresse, soit par lettre, soit par une visite à l'unité facturière inscrite sur vos quittances.

**REABONNEMENT.** — Si la radiation se fait simultanément pour le gaz et l'électricité, le réabonnement au nouveau domicile doit être effectué à l'E.D.F. et également au G.D.F. soit en vous rendant à l'un et à l'autre de ces deux Services desservant votre nouvelle commune, soit par lettre et, dans ce dernier cas, un inspecteur se rendra chez vous.

**SERVICE DES EAUX.** — Faire également la résiliation à l'ancienne commune et la demande d'ouverture pour la nouvelle commune.

**COMMISSARIAT.** — Carte Nationale d'Identité (indispensable)

Si votre carte comporte au dos les deux cases prévues, et non encore utilisées, pour recevoir vos adresses consécutives, vous rendre au Commissariat de votre nouvelle localité en présentant une justification de domicile (quittance de votre loyer ou quittance de gaz). S'il n'existe pas de Commissariat, vous devez vous présenter en Mairie.

Si votre carte ne comporte pas ces cases, ou si elles sont épuisées, vous devez remplir au Commissariat ou à la Mairie de votre nouvelle localité une demande de carte nationale d'identité pour obtenir une nouvelle carte. Vous munir de votre livret de famille et de la justification de domicile (taxe 10 F).

Vous pouvez trouver les imprimés soit à la Mairie, soit au Commissariat.

**PREFECTURE :**

*Carte grise :* si vous avez une voiture ou un véhicule immatriculé, vous devez dans les quinze jours qui suivent votre emménagement faire une demande de changement de carte grise.

Si vous changez de domicile dans le même département, adresser l'imprimé de demande (que vous pouvez recueillir soit à la Mairie, soit à la Gendarmerie) en recommandé à la Préfecture de votre nouveau domicile, accompagné de : 1°) la carte grise ; 2°) une pièce d'identité (carte nationale d'identité, carte famille nombreuse, carte d'électeur ou permis de conduire) ; 3°) une justification de domicile (obligatoire).

Vous pouvez, à cet effet, remplir l'attestation modèle 703 que vous trouverez à la Mairie de votre nouveau domicile.

Si vous changez de domicile dans un autre département, demander d'abord un certificat de gage ou non-gage à la Préfecture de votre ancien département, soit par simple lettre en y précisant les caractéristiques de votre véhicule, soit sur l'imprimé spécial. Joindre à votre demande une enveloppe timbrée à votre nom (sans frais).

Ensuite, lorsque vous aurez reçu le certificat de non-gage, adresser l'imprimé de demande en recommandé comme indiqué ci-dessus en y joignant en plus l'imprimé de non-gage (datant de moins d'un mois), la vignette et un mandat-poste ou virement de la somme indiquée sur la demande et qui varie selon le véhicule (auto ou moto) et selon son ancienneté (plus ou moins de 10 ans d'âge).

Dans les deux cas, la Préfecture vous retournera votre nouvelle carte grise, vos papiers d'identité et la vignette pour le dernier cas.

**GENDARMERIE.** — Se présenter à la Gendarmerie la plus proche de votre nouveau domicile avec votre livret individuel et le fascicule de mobilisation, dans les quinze jours qui suivent le changement de domicile.

**PERCEPTION.** — Vous continuez à verser, s'il y a lieu, vos tiers provisionnels à votre ancienne Perception. Le solde sera versé à la Perception desservant votre nouveau domicile en indiquant où ont été versés vos acomptes tiers provisionnels et leur montant ; sur la prochaine déclaration de revenus, vous devez noter votre ancienne et votre nouvelle adresse.

**CONTRIBUTIONS MOBILIERE.** — Si vous avez des charges familiales importantes, y compris éventuellement les parents qui vivent chez vous, vous avez intérêt à vous faire connaître à votre nouveau contrôleur par lettre ou en effectuant une visite, car vous risquez sinon d'être imposé en contributions mobilières, sans tenir compte de ces charges familiales, qui ne seraient pas connues.

**EMPLOYEUR.** — Indiquer votre nouvelle adresse au Service du personnel.

**ASSURANCES.** — Votre changement d'adresse peut nécessiter des transformations dans vos différentes polices d'assurances, particulièrement Incendie et Auto. Vous pourrez faire le nécessaire dans les jours qui suivront votre emménagement.

Effectuer le changement de domicile.

**BANQUES, ASSOCIATIONS, ABONNEMENTS** (revues, journaux, etc...).

N'oubliez pas également d'informer votre famille, vos amis, vos relations de votre nouvelle adresse.



Vente - Réparation

Dépannage

**Garage FAYEN**

AGENCE CITROEN

22, route Nationale — ASCQ — Tél. 79-23-05

FABRIQUE  
DE PEINTURES

pour

INDUSTRIE

BATIMENT

DROGUERIE

# Hashebaert et Frémaux

389, rue des Epoux-Labrousse

ANNAPPES-lez-Lille (Nord) — Tél. 53-06-41

Succursale à STRASBOURG

VOTRE CONCESSIONNAIRE

# PEUGEOT

A VOTRE SERVICE

Service  
Commercial

S.R.A. ROUBAIX

62, rue  
Maréchal-Foch  
Tél. 73-31-73

Service après-vente  
Pièces détachées

S.R.A. ROUBAIX

6 bis,  
boulevard de Metz  
Tél. 73-45-41

# RÉNOV TAPIS

376, rue de Lannoy — ANNAPPES

- Maison spécialisée pour le battage mécanique
- Nettoyage à sec par procédé spécial  
Moquettes - Carpettes - Thibaudes

Adresse postale :

**TEINTURERIE FLAMENT**

B.P. n° 3 - 59 - HEM

Téléphone : 79-11-23

## la communauté urbaine

par **Pierre DEFIVES**, Adjoint au Maire,  
Vice-Président de la Communauté Urbaine

La loi du 31 Décembre 1966 a décidé la création de Communautés Urbaines. Le 1<sup>er</sup> Janvier 1968, quatre Communautés voyaient le jour : LILLE, STRASBOURG, BORDEAUX, LYON. La Communauté Urbaine de LILLE a permis le regroupement de 89 communes. Depuis, une extension de la loi permet la création volontaire d'autres communautés, c'est le cas pour celle de DUNKERQUE. Beaucoup de nos concitoyens connaissent encore mal ce qu'est la Communauté Urbaine ; il nous est apparu intéressant, sans pour autant entrer dans le détail de la loi et de ses décrets d'application, d'essayer de leur expliquer ce qu'est la Communauté Urbaine.

La Communauté Urbaine est un établissement public ; c'est en quelque sorte un syndicat de communes élargi qui prend en main un certain nombre de compétences (déterminées par la Loi) et peut en prendre d'autres si elle en décide. Cependant chaque commune garde sa personnalité et bon nombre de compétences qu'elle avait avant l'application de la Loi.

La Communauté Urbaine de LILLE, forte de près d'un million d'habitants, possède un Conseil de 90 membres ; chaque ville possède un conseiller par tranche de 10 208 habitants et son Conseil Municipal élit ses propres conseillers communautaires. Les communes en dessous de ce quotient ont été réparties en secteurs géographiques et leurs maires ont élu les conseillers qui leur avaient été attribués à la proportionnelle. Les 90 mem-

# Marcel CARLIER

54, rue Anne-Josèphe-du-Bourg

59 - ANNAPPES

Téléphone : 79-22-19

Transports -- Travaux publics et particuliers

Locations Pelles hydrauliques TRAX 933

Terrassements - Nivellements - Assainissements

Enlèvements de résidus urbains

Curages de fossés

bres ont élu leur Bureau composé d'un président et de 12 vice-présidents.

**A) Quelles sont les compétences de la Communauté ?**

- Plan de modernisation et d'équipement, plan directeur d'urbanisme intercommunal et plans d'urbanismes communaux ; constitution de réserves foncières intéressant la Communauté ;
- Création et équipement des zones d'aménagement concerté : zones d'habitation, zones industrielles, secteurs de rénovation ou de restructuration ;
- Construction et aménagement des locaux scolaires dans les zones d'aménagement concerté ; entretien de ces locaux lorsque la zone s'étend sur plusieurs communes ;
- Service du Logement et Organismes d'H.L.M. ;
- Services de secours et de lutte contre l'incendie ;
- Lycées et Collèges ;
- Eau, assainissement, à l'exclusion de l'hydraulique agricole, ordures ménagères ;
- Création de cimetières et extension des cimetières ainsi créés ;
- Abattoirs, marchés d'intérêt national ;
- Parcs de stationnement ;
- Voies communales et signalisation dans ces voies ;
- Transports urbains de voyageurs ;
- Chemins ruraux et signalisation dans ces voies.

Le budget de la Communauté comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement ; il est comme celui des communes équilibré par des centi-

mes additionnels ; l'impôt communautaire est calculé sur les mêmes bases que l'impôt communal ou départemental.

**B) Les avantages et les inconvénients de la Communauté :**

Il est bien certain que les problèmes d'ordre général ne pouvaient, dans la majeure partie des cas, être traités à l'échelon communal. On pouvait alors faire appel aux syndicats des communes. Mais la Municipalité des syndicats intercommunaux ne pouvait qu'alourdir une machine administrative déjà extrêmement lente. Cependant, par exemple, c'est grâce à l'entente des villes d'ANNAPPES et ASCQ qu'a pu être construit le C.E.S. La Communauté Urbaine se substitue aux nombreux syndicats, qui, souvent ne pouvaient faire face aux besoins, exemple : l'écoulement des eaux résiduaires de la Marque et de la Deûle, la construction d'usines d'incinération pour ordures ménagères (afin d'éviter ces tas d'immondices que l'on trouve dans les marais d'ANNAPPES), la construction de Lycées et Collèges, l'organisation d'un Service de secours et de lutte contre l'incendie, etc, etc...

La mise en place des Services communautaires s'est faite extrêmement rapidement, mais il est bien évident que tout ne pouvait être parfait du jour au lendemain et que nous en subissons le contre-coup mais c'est surtout sur des problèmes mineurs.

L'effort demandé à la Communauté est considérable et il faut espérer que l'Etat, ainsi qu'il l'a d'ailleurs promis, lui viendra en aide sous forme de subventions importantes.

ELECTRICITE DE FRANCE  
GAZ DE FRANCE

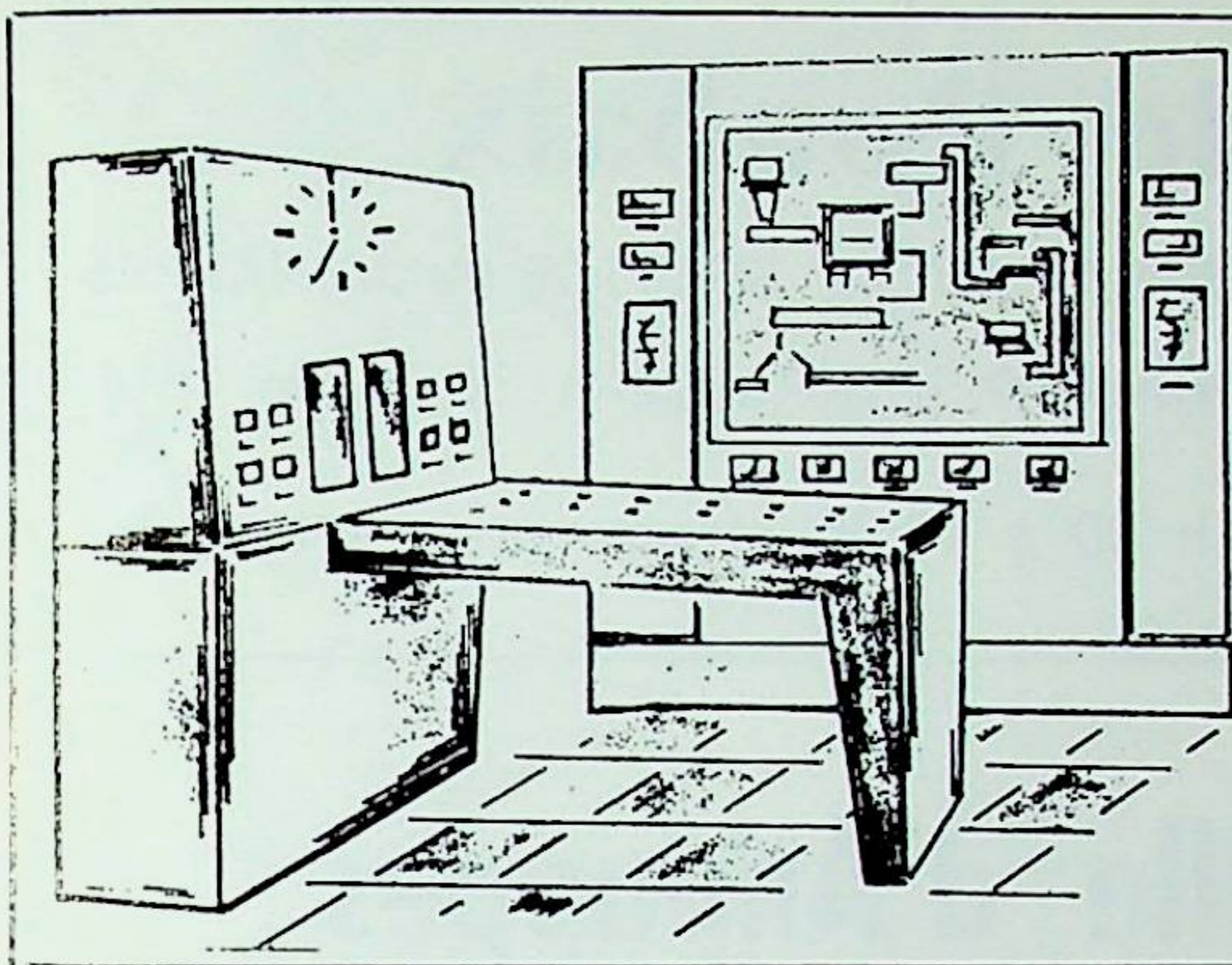
Deux Services Publics  
au service du Public



**CENTRE DE DISTRIBUTION MIXTE DE LILLE**

Service des Relations Commerciales

2, rue Saint-Martin — 59 - LILLE — Tél. 57-07-93



**DUFOUR** S. A.

61-73, rue Bouderiez  
Téléphone : 79-22-35  
**ANNAPPES**

**EQUIPEMENT ELECTRIQUE GENERAL**

PUPITRES ET ARMOIRES DE COMMANDE  
INSTALLATIONS HAUTE ET BASSE TENSION  
ETUDES ET INSTALLATIONS D'AUTOMATISMES  
INDUSTRIELS

# LES PROBLEMES FINANCIERS

par **M. Gilbert CHAUWIN**  
Adjoint aux Finances

Lorsque, dans le courant de l'année 1968 il m'a été demandé de préparer un texte pour le *Bulletin Municipal*, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'expliquer les problèmes financiers particuliers à notre Ville et les difficultés d'investissements qui en découlent.

L'établissement du budget primitif 1969 a été, pour la Commission des Finances, très ardu. Nous ne pouvions plus, compte tenu des recettes fiscales, investir ; à quoi devons nous cette pénurie soudaine ? Le problème, tout en étant très complexe dans son ensemble, se réduit en fait à bien peu de chose.

La Ville d'ANNAPPES perçoit, outre les centimes (taxes directes) une taxe basée sur un minimum garanti par habitant. Ce nombre d'habitants repris est celui qui apparaît au dernier recensement, soit pour notre cas : 11 694 habitants en Mars 1968. Il faut attendre, pour voir ce chiffre modifié, un recensement général ou un recensement complémentaire qui, espérons le, pourra avoir lieu (si les textes sont reconduits) en 1970. En ce début d'année 1969 l'on peut estimer la population d'ANNAPPES à environ 14 000 habitants. Dans le courant de 1970 elle atteindra très certainement 16 à 17 000 habitants. Il faudra donc attendre 1971 pour

bénéficier de ce à quoi nous avons normalement droit, c'est-à-dire 5 000 habitants en plus, ce qui représente au minimum garanti 25 à 30 Millions d'Anciens Francs de manque à gagner en 1969 et en 1970.

De plus, la Commune d'ANNAPPES est dans une situation particulière. En effet, nous avons une population très jeune ; il s'ensuit que nos besoins scolaires sont, et je n'exagère pas, double des besoins normaux d'une ville de notre importance. Les besoins des écoles publiques en 1969, en dépense de fonctionnement uniquement, s'élèvent à près de 50 millions d'Anciens Francs, comparativement aux villes semblables à la nôtre, rien que sur ces deux points bien précis il y a un manque à gagner de près de 50 000 000 d'anciens francs (25 000 000 pour le minimum garanti, 25 000 000 pour l'enseignement), 50 000 000 qui, bien entendu, seraient utilisés en investissements. Nous ne demandons pas qu'une loi spéciale traite de ce problème bien particulier, mais il est évident que les Pouvoirs Publics devraient, sous forme de subventions ou de participations exceptionnelles, aider beaucoup plus efficacement les communes en croissance vertigineuse. Il suffit de se reporter au tableau ci-dessous pour se rendre compte de la progression de la Ville d'ANNAPPES depuis 1811 :

- 1811 : 1 381 habitants
- 1856 : 2 050 habitants
- 1906 : 2 956 habitants
- 1936 : 3 350 habitants
- 1954 : 3 751 habitants
- 1962 : 5 519 habitants
- 1968 : 11 694 habitants

Les chiffres repris aux comptes administratifs de 1965-1966-1967 montrent à eux seuls l'effort consenti pour doter notre ville des équipements qui lui sont nécessaires.

1965 : 1 157 797,39, dont 509 612,79 en investissements  
1966 : 1 909 084,60, dont 1 115 468,08 en investissements  
1967 : 2 792 224,70, dont 1 705 237,68 en investissements

Les travaux engagés par la précédente Municipalité ont été menés à leur terme. De nombreux chantiers ont été ouverts et terminés depuis Mars 1965. D'autres sont en cours ou s'ouvriront sous peu.

ANNAPPES a commencé sa grande mutation, à nous tous de faire qu'elle reste en son esprit, sinon en sa forme, une ville accueillante.

# Caisse d'Épargne de Roubaix

6 BUREAUX URBAINS ET 30 SUCCURSALES

EST A VOTRE SERVICE A ANNAPPES

- A la Résidence - Place de Verdun - Du Mardi au Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 20 h.
- Au Bourg - 1, rue J.-B.-de-la-Salle - Le Samedi de 17 h 30 à 19 h, et permanence tous les soirs.

## Liste des rues de la ville d'Annappes

### Liste des voies publiques d'Annappes avec leurs coordonnées

Alexandre Detroy (R.)	2 G
Anatole France (R.)	4 G
Anne Joséphe du Bourg (R.)	2 F
Ascq (Pavé)	4 C
Ascq (Ruelle)	4 E
Béghin (Sentier)	3 F
Blaise Pascal (R.)	4 G
Bouleaux (R.)	5 G
Camille Saint-Saëns	4 G
Cardon (Ruelle)	3 G
Carl Gauss (Av.) (Cité Scientifique)	6 H
Carl von Linné (Av.) (Cité Scientifique)	6 H
Cèdres (R.)	5 F
Charles Gounod (R.)	4 G
Charles-Lecocq (R.)	4 8
Chemin Vert	6 E
Claude Debussy	4 G
Delporte (Carrière)	4 E
Docteur Roux (R.)	5 E
Edouard Lalo (R.)	4 G
Epine (Chemin)	7 G
Epoux Labrousse (R.)	4 H
Eugène Delacroix (R.)	6 H
Ferme Lenglet (Chemin)	4 B
Flers (Chemin)	2 G
Fontaine Gillot (R.)	3 D
Forest (Sentier)	5 C
Forest (Sentier)	4 A
Fougères (R.)	5 F
Frênes (R.)	5 G
Genêts (R.)	5 F
Georges Bizet (Bd)	5 G
Grand Marais (R.)	3 C
Hector Berlioz (R.)	4 G
Hellemmes (Voie)	2 G
Hem (R.)	3 D

Hempemont (Sentier)	2 A
Henri Poincaré (Av.) (Cité Scientifique)	7 I
Hêtres (R.)	5 F
Honoré de Balzac (R.)	3 G
Hospice (Ruelle)	4 E
Jacques Offenbach (R.)	4 H
Jean Perrin (Av.) (Cité Scientifique)	5 H
Jean-Philippe Rameau (R.)	4 H
Jean Racine (R.)	3 G
Jeanne d'Arc (R.)	3 H
Jules Massenet (R.)	4 G
Justice (R.)	5 E
La Fontaine (R.)	3 G
Lamartine (R.)	4 F
Lannoy (R.)	1 A
Léo Delibes (R.)	4 G
Liberté (R.)	3 F
Lille (R.)	3 F
Marais (Chemin)	4 D
Marceau (R.)	6 F
Marcel Boudier (R.)	5 F
Marchenelles (R.)	3 A
Maurice Ravel (R.)	4 G
Mendeleïev (Av.) (Cité Scientifique)	6 H
Merisiers (R.)	5 F
Molière (R.)	3 G
Montalembert (Bd)	5 E
Moulin d'Ascq (R.)	6 F
Nicolas Boileau (R.)	3 G
N.-D. de la Nativité (Pl.)	5 G
Ormes (R.)	5 G
Paul Langevin (Av.) (Cité Scientifique)	6 I
Pasteur (R.)	4 E
Petit Chêne (R.)	2 G
Pierre Corneille (R.)	3 G
Planche Bouchery (Chemin)	2 A
Platanes (R.)	5 G
Pollieul (R.)	2 H
République (Pl.)	4 F
Romarins (R.)	5 G
Route Nationale 41	6 G
Saint J.-Bapt de la Salle (R.)	3 E
Saint-Sauveur (R.)	3 F
Saules (R.)	5 F
Station (R.)	4 F

Tilleuls (R.)	5 F
Vaillant (Av.)	3 E
Verdun (Pl.)	5 G
Victor Hugo (R.)	3 G
Vincent d'Indy (R.)	4 G
Yves Decugis (R.)	4 G

### Emplacement des principaux édifices publics et divers

Centre de Rééducation « Marc-Sautelet »	1 3 F
Chapelle du Recueil	2 1 B
Cimetière	4 E
Cité Scientifique (Cité d'urgence)	3 6 I
Cité Scientifique (Bibliothèque)	4 6 H
Cité Scientifique (Chimie)	5 6 H
Cité Scientifique (I.N.S.A.)	6 6 I
Cité Scientifique (Mathématique)	7 6 I
Cité Scientifique (Physique)	8 6 H
Cité Scientifique (Sciences Naturelles)	9 6 H
Cité Scientifique (Services Généraux)	10 6 H
Coopérative Stockage Blé Arrdt Lille	11 4 H
Eglise N.-D. Nativité	5 G
Eglise Saint-Sébastien	4 E
Golf de Brigade	12 5 E
Institution Saint-Jean	13 3 E
Mairie	14 4 F
P.T.T.	15 4 F

### Emplacement des principaux établissements industriels

Avez	A 1 B
Brasserie Ste-Marie (Dubus-Deffontaines)	B 4 H
Dieu J. (Ets)	C 3 G
Haghebaert et Fremaux	D 3 I
Manufacture Française de Carrelages	E 5 E
Piat G. (Ets)	G 3 I
Sonneville (Ets)	G 4 F
Transfos Leroy	H 3 H

## “Au Gai Logis”

M. WESTELYNCK

25, rue de la Station — ANNAPPES

Tél. : 79-23-63

MEUBLES tous styles

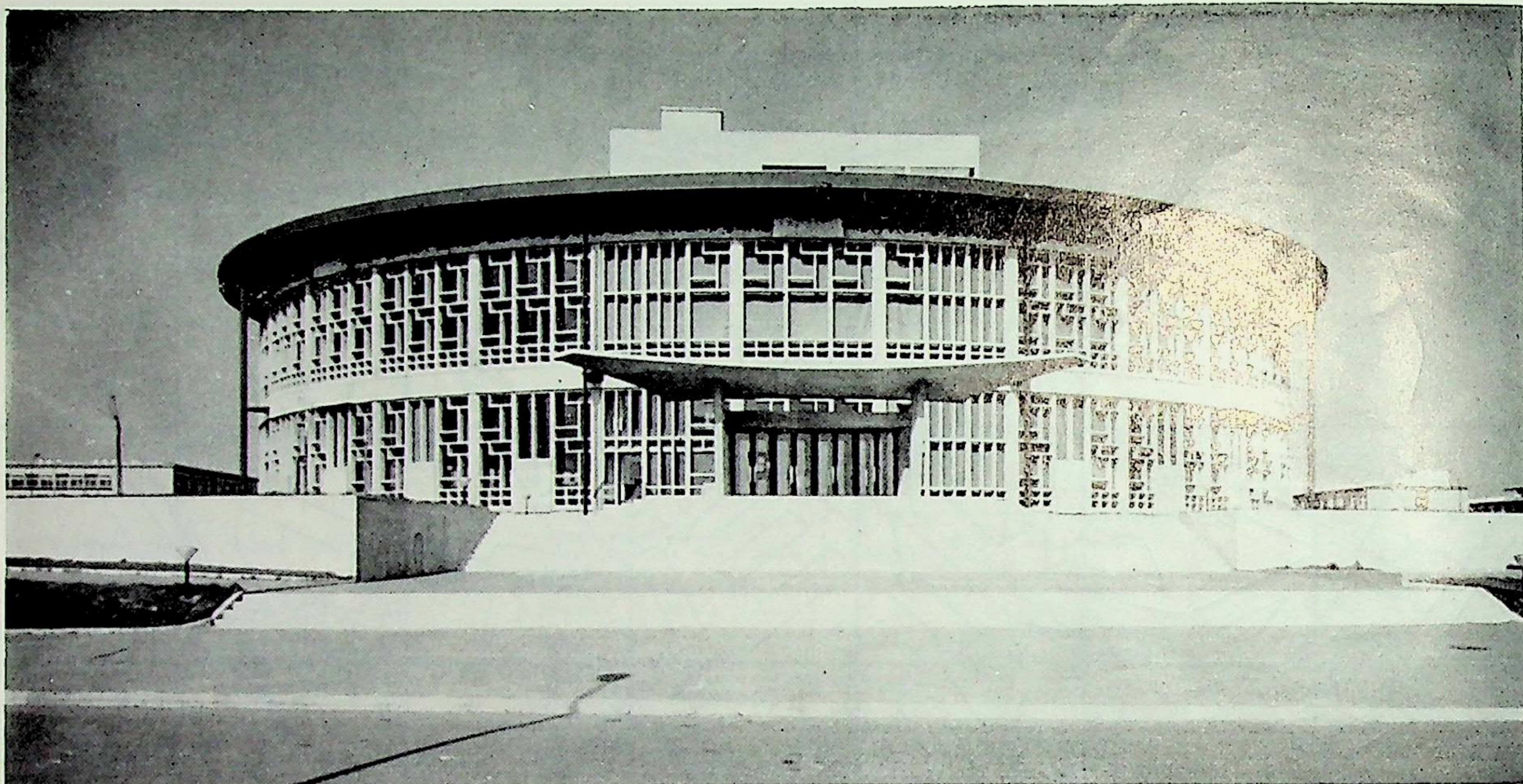
Stores vénitiens

Confection de Rideaux -- Couvre-lits

PEINTURES — PAPIERS PEINTS — LINOS

Pose par spécialiste - Devis gratuit - Conditions de paiement





Cité Universitaire. La Bibliothèque.

(Photo SCHMIDT, ASCO)

# réalisations municipales

## 1965-1968

par **M. Joseph RAMECOURT**  
Adjoint aux Travaux

En quatre années d'exercice la Municipalité a mené à bien de nombreux travaux pour la plupart très importants. J'ai préféré rassembler, sous forme de liste, tous ces travaux :

- achèvement du Groupe Scolaire Pasteur (28 classes) et mise en place de 10 classes préfabriquées, dont 4 uniquement pour l'Ecole Maternelle.
- construction du Groupe scolaire Mermoz : 11 classes filles, 10 classes garçons, 6 classes maternelles, 1 centre médico-scolaire, 8 logements et 2 studios.
- poursuite des travaux de réfection de la rue Jeanne-d'Arc.
- pose de bordures et fils d'eau rues de la Station et Pasteur.
- réfection des trottoirs rues Pasteur, de la Station, Decugis et partie de la rue de Lille.
- réfection en tarmac des cours d'écoles au Groupe Sco-

laire rue de Lille et Maternelle Pasteur.

- éclairage public : tout le réseau est équipé de foyers fluo de 250 watts, les ruelles sont équipées d'un éclairage soit en fluo de 125 watts, soit en incandescent de 100 watts.
- la Route Nationale 41 se voit dotée d'un équipement de 400 watts et le pont d'ANNAPPES d'un éclairage au sodium.

La Ville d'ANNAPPES est maintenant une des mieux éclairées de la région et ceci a permis de constater une réduction des accidents de la route. La sécurité morale de la Ville est nettement améliorée.

- l'Eglise Saint-Sébastien (bâtiment communal dont une partie remonte au XIII<sup>e</sup> siècle) se voit dotée d'un chauffage central efficace et d'une nouvelle horloge.
- la Ville entre pour 25 % dans la construction du bureau de poste ; elle achète le terrain nécessaire à cette édification.
- des feux tricolores réglementent la circulation au carrefour des Bois-Blancs, évitant là encore de nombreux accidents.
- des feux sont également posés au carrefour de la rue de Lille et de la rue de la Station, et au carrefour de la rue de Lille et de la rue de la Justice.

QUEL QUE SOIT VOTRE PROBLEME

## CRÉDIT DU NORD

LA GRANDE BANQUE FRANÇAISE  
DU SECTEUR PRIVÉ

FIVES-LILLE : 137, rue Pierre-Legrand - Tél. 52-12-95

ASCQ : 104, rue Gaston-Baratte (Lundi et Jeudi)

ANNAPPES : 16, place de la République - Tél. 79-20-91

HELLEMMES : 196, rue R.-Salengro - Tél. 53-13-33

## Maison DEGOBERT

Peintures - Droguerie - Papiers peints - Parfumerie  
140, rue de la Liberté — ANNAPPES

Pour vos Menuiseries - Ebénisteries  
Transformations et Réparations  
Cuisine moderne Formica

## Charles DUSSART

21, rue de la Liberté — ANNAPPES



- tous les fossés du Marais (plus de 5 km) sont curés.
- le chauffage du Groupe Scolaire de la rue de Lille, qui datait de 1938, est remplacé par un chauffage au fuel-oil. L'installation nécessite deux chaudières et deux cuves de 10 000 litres.
- pour permettre le plein emploi de la salle des sports du Groupe Pasteur, des vestiaires et des sanitaires sont construits. La salle est également équipée du matériel nécessaire à la pratique des sports.
- la réfection en tarmacadam des rues Boudieriez, de la Justice, des routes du Marais est effectuée.
- l'aménagement de la place de la République est entrepris (revêtement en tarmacadam).
- la Perception, bâtiment communal, est agrandie.
- la Ville procède à de nombreuses acquisitions en matériel.
- équipement d'une menuiserie, ce qui permet l'entretien des locaux et la fabrication du matériel nécessaire aux différents services.
- écoles : 50 classes sont dotées d'un matériel scolaire moderne (tableaux, bancs, bibliothèques).
- achat d'une estampeuse et d'une imprimante pour le service des Elections.
- près de 4 hectares d'espaces verts sont aménagés (achat du matériel nécessaire).
- l'école de Marchennes, qui comporte 2 classes mixtes, est rénovée.
- les bureaux de la Mairie font l'objet d'un premier aménagement devant permettre de répondre aux besoins de la nouvelle population.
- une salle d'haltérophilie est installée Carrière Delaporte.



Groupe Scolaire Pasteur, Ecole de Garçons. (Photo SCHMIDT, ASCQ)

— en cours de réalisation : un groupe scolaire, rue de Lille (14 classes avec logements).

L'effort commencé par la Ville sera poursuivi dans les années à venir, à condition toutefois qu'elle obtienne les subventions et les emprunts nécessaires.

La Municipalité déplore très vivement le manque de liaisons entre les différents services publics (eau, gaz, électricité, etc...) ce qui fait que malheureusement nos rues et nos trottoirs sont en perpétuel état de chantier.



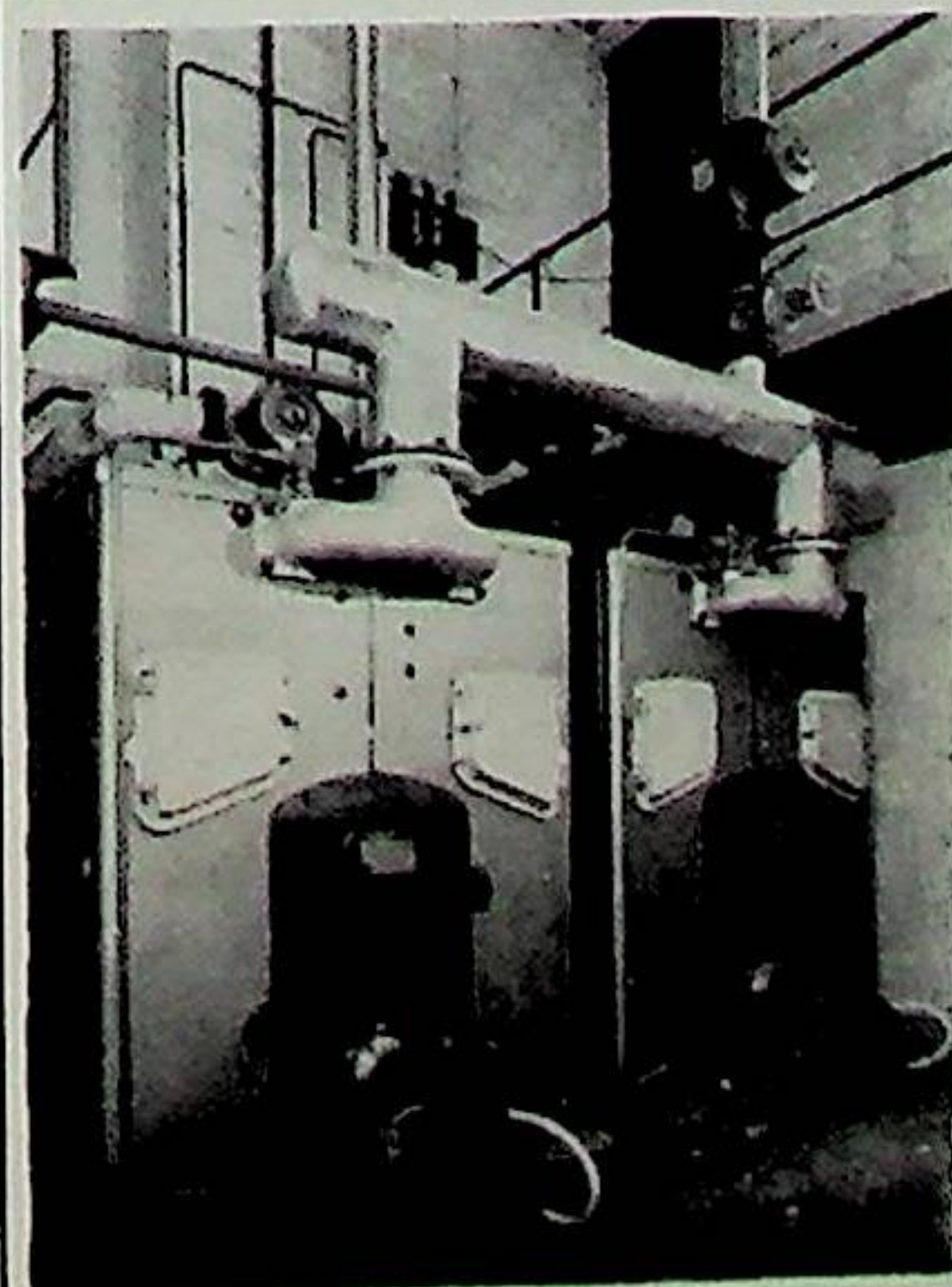
Eclairage public. R.N. 41.

(Photo SCHMIDT, ASCQ)



Le Boulevard Bizet

(Photo SCHMIDT, ASCQ)



## Entreprise DEBRUYNE

CHAUFFAGE CENTRAL — SANITAIRE  
TOITURES — ZINC — TUILES — ARDOISES  
MAZOUT — GAZ

53, rue Marcel-Boudieriez — ANNAPPES

Téléphone : 79-20-75 — C.C.P. 3230-68 Lille

CAFÉ — P.M.U.

# Paul Chuffart

11, rue Pasteur - ANNAPPES - Tél. 79-24-11

## *aux cyclamens*

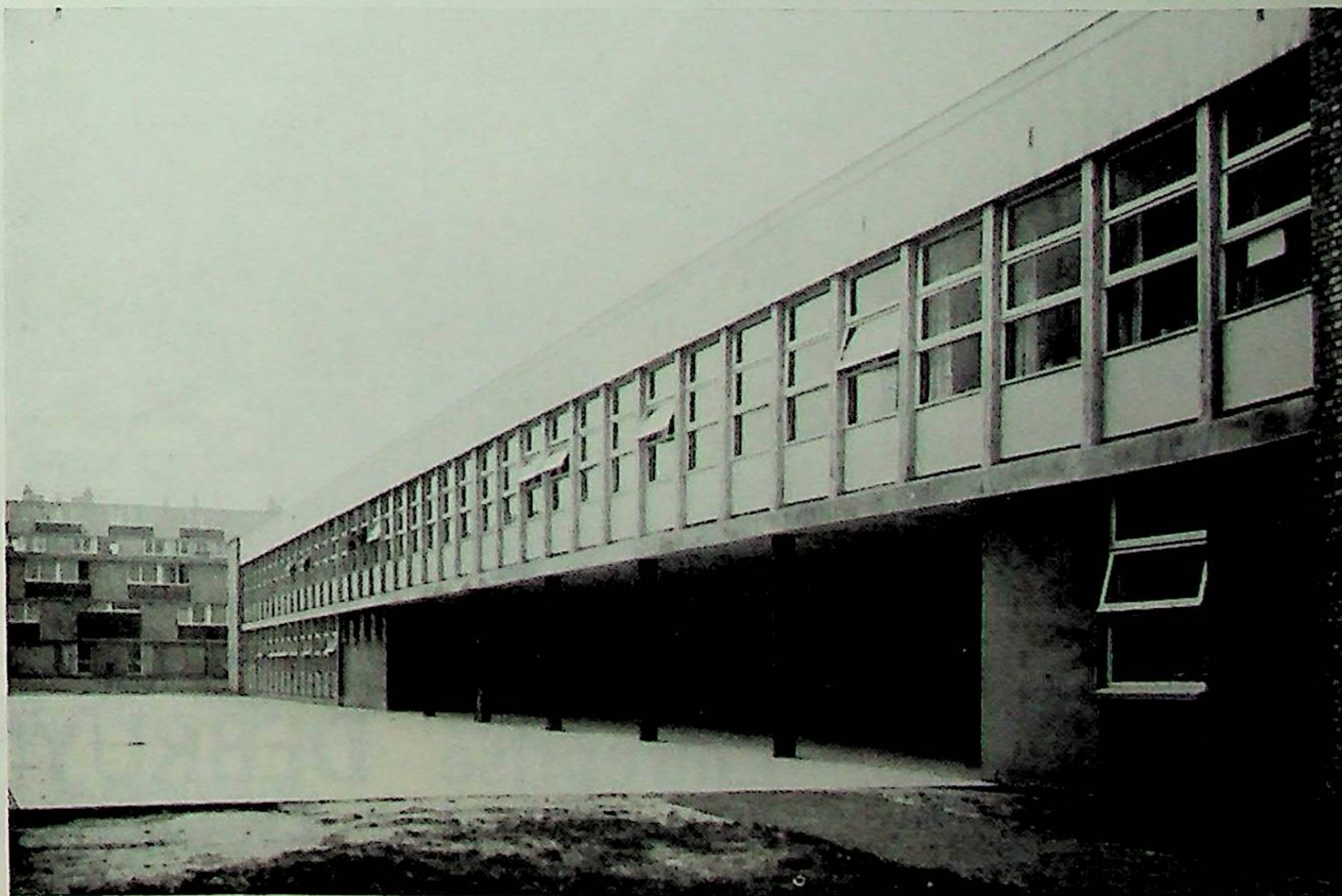
Maison COLIER-PLOUY

12, place de la République — ANNAPPES  
Téléphone : 79-24-79



Groupe Scolaire Mermoz,  
Ecole Maternelle.

(Photo SCHMIDT, ASCO)



Groupe Scolaire Pasteur,  
Ecole de Filles.

(Photo SCHMIDT, ASCO)

# GP

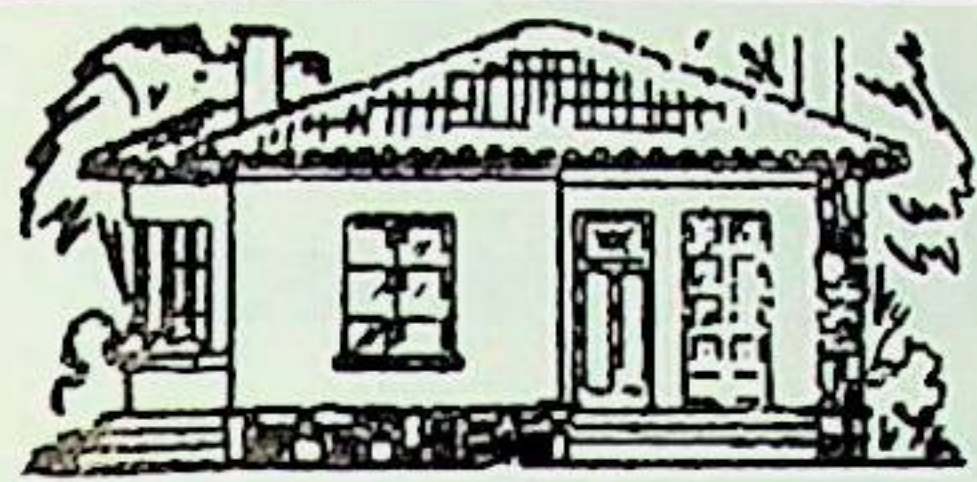
MATERIEL DE BATIMENT

## G. PIAT

384, rue des Epoux-Labrousse

ANNAPPES (Nord)

Téléphone : 53-22-28



ENTREPRISE

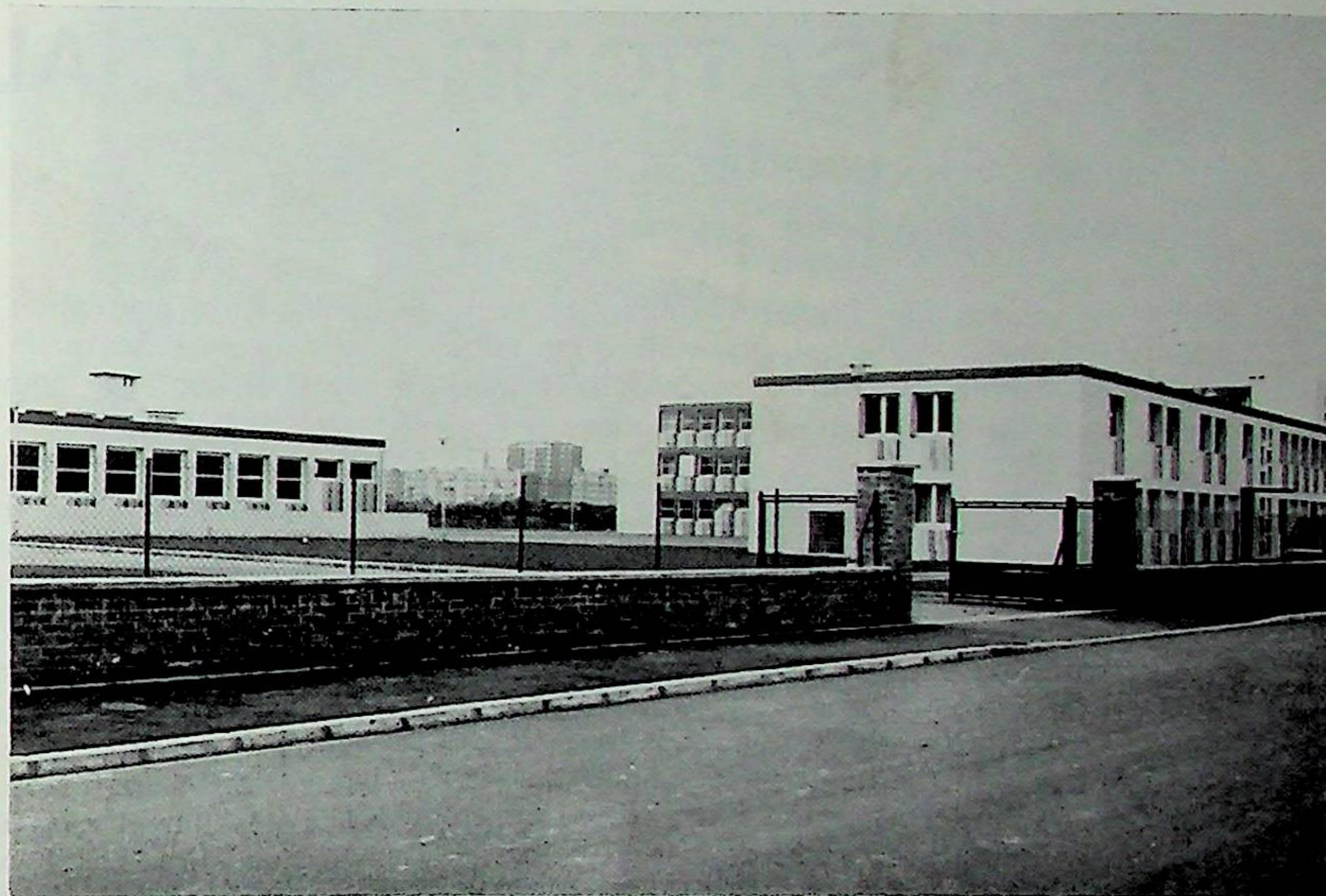
**Robert THERY**

59, rue de la Station — ANNAPPES — Tél. 79-22-52

MAÇONNERIE — BÉTON ARMÉ  
TRANSFORMATION EN TOUS GENRES  
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

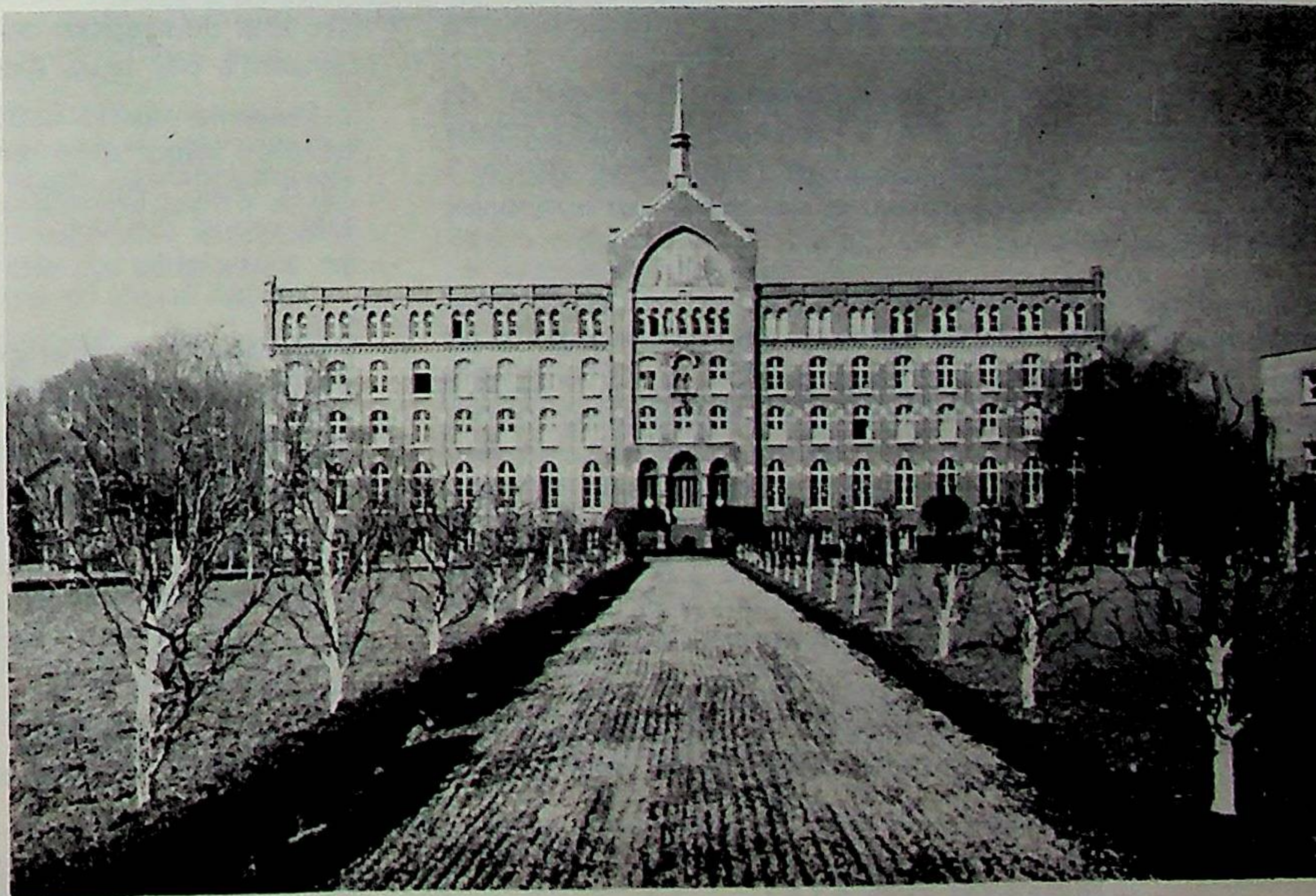
Le C.E.S. (1968).

(Photo SCHMIDT, ASCO)



Institution Saint-Jean.

(Photo SCHMIDT, ASCO)



AMÉNAGEZ VOTRE MAISON

**CENTRAL PANNEAUX** 

128, rue Long-Pot — LILLE-FIVES — Tél. 53-07-51

Découpes sur demande

Livraison à domicile

ELECTRICITÉ GENERALE

**R. LECLERC**

Agréé E.D.F.

260, rue de la Liberté — ANNAPPES — Tél. 79-21-39

CHARBONS de toutes provenances

**Modeste TOUQUET** MAZOUT

8, rue d'Hem — ANNAPPES

# REALISATIONS SOCIALES

par **M. André HOCHART**

Adjoint aux Affaires Sociales

Les problèmes sociaux font l'objet de l'attention toute particulière du Conseil Municipal. Ils sont importants compte tenu de l'accroissement très rapide de la population et de sa moyenne d'âge qui est très jeune.

Dès le mois d'Août 1965, soit quatre mois après la mise en place du Conseil Municipal, un Centre Aéré était ouvert à tous les enfants de plus de 6 ans et de moins de 14 ans. Depuis, le Centre fonctionne chaque année au mois d'Août sur le terrain municipal, rue d'Hem. L'encadrement est assuré par un bon nombre de moniteurs diplômés qui, pour la plupart, sont en même temps des éducateurs. L'année dernière un deuxième Centre Aéré pour enfants de moins de 6 ans a fonctionné dans la salle du Groupe Pasteur. Comme son aîné, ce Centre a rencontré un grand succès auprès de la population.

1969 verra la création d'un troisième Centre Aéré qui sera réservé aux sports.

Les cantines scolaires sont également la création de l'actuel Conseil Municipal. Il a été choisi comme formule celle du traiteur et ceci pour une raison bien simple : elle évite des investissements que n'aurait pu supporter notre budget.

Dans leur état actuel les cantines scolaires donnent satisfaction. Près de 500 enfants mangent chaque jour dans nos écoles. Un effort considérable a été fait pour que chaque enfant trouve ce dont il a besoin pour recréer une ambiance familiale : un cadre accueillant, un personnel qualifié, une surveillance discrète mais efficace. Ce service est également lourd à supporter pour les finances communales (1,30 F de déficit par repas) mais il répond à un besoin réel de la population et tout ce qu'il sera possible de faire sera entrepris pour encore l'améliorer.

Deux marchés ont été créés : l'un place de la République, l'autre place de Verdun. Ils répondent à des be-

soins de la population existante et, de plus, l'expérience semble montrer qu'ils ont été bénéfiques au commerce local, évitant une nouvelle hémorragie vers les marchés extérieurs.

Les traditionnels banquets de Juin et de Décembre ont été maintenus pour la plus grande joie des Aînés. En outre, depuis 1967, un voyage est organisé chaque année : 1967-1968 : MALO-LES-BAINS — 1969 : MERLIMONT et son Parc d'attractions unique en France.

Vous trouverez par ailleurs des articles sur toutes nos Sociétés locales. Chaque année le Conseil Municipal s'efforce de les aider au maximum par des subventions. La Municipalité participe aux dépenses engagées par les Sociétés quand elles organisent des manifestations exceptionnelles. Le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 a été célébré avec un éclat tout particulier afin de rappeler aux jeunes générations les sacrifices consentis par leurs Aînés.

D'autres réalisations sociales sont en cours d'étude. La plus importante sera, sans nul doute, l'ouverture en 1970 d'un béguinage ultra moderne, bénéficiant d'un très grand confort. Il permettra à nos Aînés d'y couler en toute quiétude des jours heureux.

## Renseignements pratiques sur les Administrations et Organismes d'intérêt général.

MAIRIE : 2, rue Pasteur - Téléphone 79-23-10. Les Services généraux de la Mairie sont ouverts tous les jours, sauf le lundi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le lundi matin de 11 heures à 12 heures une permanence est assurée pour l'état civil.

SERVICE DES PONTS & CHAUSSÉES : rue Descartes à LYS-LEZ-LANNOY. - Téléphone 75-28-85.

SERVICE DE PRESSE : les textes destinés aux quotidiens régionaux peuvent être remis en Mairie.

ELECTRICITÉ GENERALE

INSTALLATIONS — DEPANNAGE

Qualifelec - Agréé E.D.F.

**A. Henneuse**

27, rue des Martyrs — ASCQ

Tél. : 79-23-66

**M. PRAS**

61, route Nationale - ANNAPPES - 59

Téléphone : 79-22-01



MACHINES A ECRIRE  
A CALCULER  
COMPTABLES  
FACTURIERES

MEUBLES METALLIQUES  
CLASSEURS

VENTE — REPARATION

**Futs Métalliques AVEZ**

7, rue de Lannoy — ANNAPPES

Tél. : 79-13-04 et 05

Matériaux — Charbons — Transports

**CLINQUART et Cie**

Paul et Bertrand DROULEZ

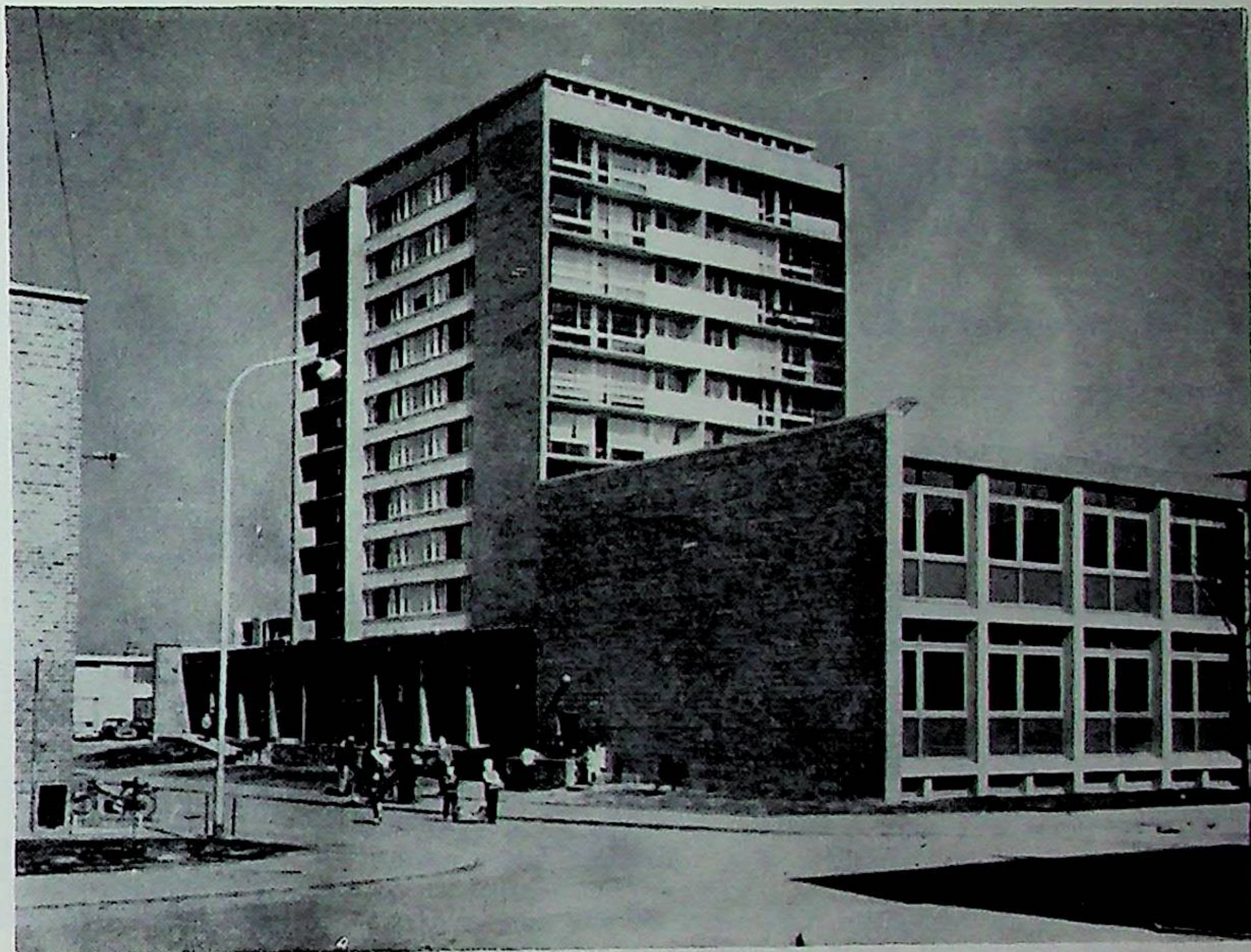
ANNAPPES

Téléphone : 79-22-59

*UN MOYEN  
INDISPENSABLE  
D'ANIMATION  
ET DE PROMOTION  
COLLECTIVE*

# LE CENTRE SOCIAL

par **M. Jean NICOMETTE**  
Conseiller Municipal,  
Président du Centre social



Le Centre Social.

(Photo SCHMIDT, ASCQ)

Quand, en 1960, le village d'ANNAPPES a reçu les premiers habitants des logements du C.I.L., embryon de ce qui allait devenir notre ville actuelle, il s'est trouvé spontanément une équipe jeune et dynamique qui a su prendre conscience du travail à faire. Il s'agissait d'assurer à la population existante et à celle qui allait venir, l'infrastructure sociale et culturelle qui lui manquait. C'est ainsi qu'est née l'idée du Centre Social.

Dossiers techniques, dossiers administratifs, mise en place d'une Association gestionnaire, se succédèrent à un rythme accéléré et, le 1<sup>er</sup> Juillet 1966, M. JEANNENEY, alors Ministre des Affaires Sociales, venait personnellement inaugurer le Centre Social. Sa construction avait nécessité 102 millions d'Anciens Francs entièrement fournis en subventions diverses.

Aujourd'hui, le Centre Social se révèle déjà trop petit. Ses activités multiples, sanitaires, sociales, culturelles, sportives, l'occupent à plein temps, à longueur de semaine. Ce sont de 900 à 1 000 personnes par semaine qui y viennent. Son rôle et son influence ne cessent de s'affirmer au point qu'il est devenu un Centre Pilote dont on vient, de toute la région, étudier la gestion et les méthodes d'animation.

Pourquoi ? Tout d'abord parce que ses administrateurs ont

su s'astreindre à un apprentissage de gestionnaire pendant plusieurs années.

Ensuite, parce que ces mêmes administrateurs sont tous des usagers et qu'ils ont su prendre à cœur d'assurer la vie du Centre soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'un personnel dévoué et compétent.

Enfin et surtout parce qu'ils ont compris que le Centre Social devait répondre à trois critères de base, retenus aujourd'hui par les Pouvoirs Publics : ouverture à tous sans aucune discrimination, promotion des individus, des familles et des groupes, participation à la direction, à l'animation et à la gestion financière.

Aidé sur ce dernier plan par les Caisses d'Allocations Familiales, par la Commune d'ANNAPPES, le Centre Social vit en grande partie grâce à la participation financière de ses usagers. Ceux-ci comprennent qu'on ne leur fait pas l'aumône d'activités sociales et culturelles, mais que ces activités sont leur affaire, l'affaire de tous, dans un sain esprit d'amitié et de compréhension, de tolérance aussi.

Le Centre, notre Centre, votre Centre, doit s'affirmer davantage encore comme la maison de tous. Il a besoin de vous comme vous avez besoin de lui.

**Jambons - Salaisons - Charcuterie en gros**

**Ets Jules de SLOOVERE et Cie**

15, rue de Lannoy - ANNAPPES - ☎ 79-11-20

BOULANGERIE

PÂTISSERIE

**H. WASILEWSKI**

18, place de la République

Tél. : 79-23-42

ANNAPPES

**ELECTRICITÉ GENERALE**

**Maison DUSART**

14, place de la République — ANNAPPES

**ELECTRO-MENAGER — TELEVISION**

Agréé E.D.F.

ASCQ — Tél. : 79-20-67

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - VOLAILLES

**Daniel PHILIPPO**

195, rue de la Liberté — ANNAPPES

BOULANGERIE - PATISSERIE - CONFISERIE - GLACES

**G. VAN PUymbROECK**

207, rue de la Liberté -- 3, rue Charles-Lecoer  
ANNAPPES — Tél. 79-24-29

# L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

par **M. Michel POLET**

Conseiller Municipal,  
Président de l'O.M.S.

La progression démographique d'ANNAPPES et le pourcentage d'enfants sont tels que la Municipalité, ayant grandement conscience de ses responsabilités, a cru de son devoir, en accord avec toutes les Sociétés sportives de la Commune, de créer une Commission extra-municipale sous la forme de l'Office Municipal des Sports.

Réunissant en son sein toutes les compétences en matière de sports, l'O.M.S. a tous les atouts en mains pour faire du bon travail. Tous les membres élus, dirigeants de sociétés, chefs d'établissements scolaires, forment une équipe unie, constamment à la recherche d'éléments devant permettre de mieux servir nos jeunes et de les aider à occuper leurs loisirs par une formation les développant physiquement et moralement.

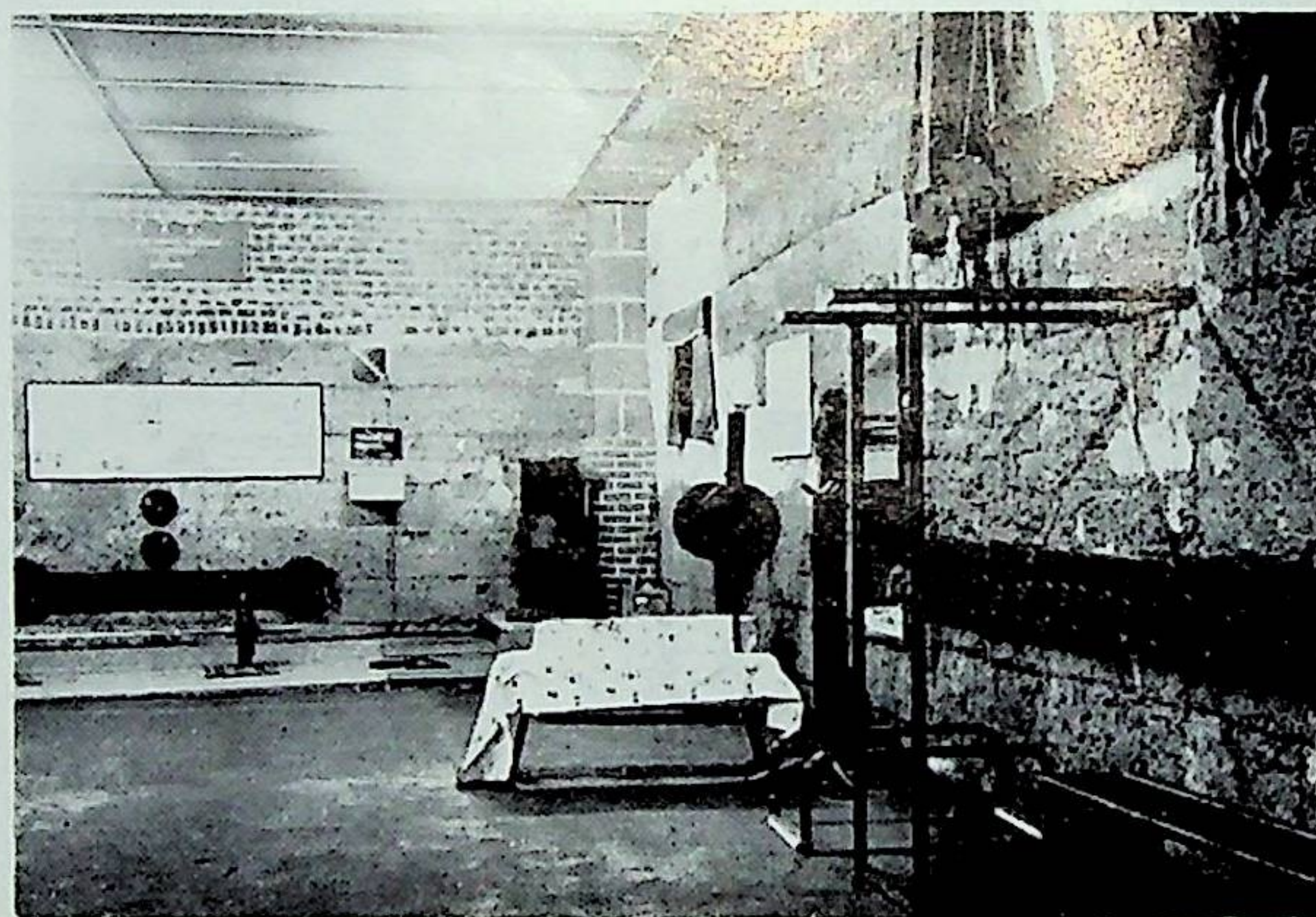
Le point le plus délicat est sans doute l'équipement sportif. Il existe actuellement :

- une salle privée pour les sociétés de gymnastique ;
- deux salles au Centre Social pour le Judo et le Tennis de table ;
- deux terrains de Football, rue d'Hem ;
- une salle de sports du type B au Groupe Scolaire Pasteur ;
- une salle d'Haltérophilie et de Culturisme, Carrière Delporte.

Mais tout cela est encore nettement insuffisant. Un deuxième gymnase du type B est inscrit au programme et la construction doit commencer dans le courant de cette année. Un projet municipal prévoit l'aménagement des terrains de la rue d'Hem afin d'en faire un véritable stade.

Sur le plan information, l'O.M.S. a distribué fin 1968 une brochure dans tous les foyers d'ANNAPPES. A la suite de cette diffusion les sociétés sportives ont vu leurs effectifs grossir de façon assez sensible et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Cependant, il n'en est pas de même des adultes chargés de l'encadrement des jeunes. Aussi, nous nous permettons d'appuyer sur ce problème afin que chacun en prenne vraiment conscience. Il ne faut pas que les dévoués dirigeants soient débordés par le nombre. Beaucoup de parents ayant pratiqué un sport dans leur jeunesse pourraient venir en aide aux



Salle Municipale d'Haltérophilie.

(Cliché X...)

Clubs, ne serait-ce que dans les déplacements d'équipes en tant qu'accompagnateurs. C'est pour le bien de leurs enfants qu'ils agiraient et la tâche de tous serait simplifiée et les rendements meilleurs.

Depuis le mois d'Octobre, la Municipalité a créé un poste de Moniteur d'Education Physique. Cet unique Moniteur est encore bien insuffisant, mais il fallait créer un nouveau service municipal et les années à venir verront d'autres moniteurs prendre en charge notre jeunesse.

Pour l'émulation des jeunes et la pratique du sport, l'école d'initiation aux sports du jeudi a vu le jour et fonctionne pour le bien de tous sous la conduite d'un Moniteur du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports et de Moniteurs bénévoles et dévoués.

La Semaine Sportive Annappoise de Mai 1969 devrait apporter beaucoup à nos enfants.

Pour l'avenir, nous pensons pouvoir créer, avec l'aide des chefs d'établissements scolaires, des sections U.S.E.P. dans toutes nos écoles.

Suivant nos moyens, nous nous efforcerons d'aider toutes les personnes de bonne volonté désirant créer des disciplines qui n'existent pas encore à ANNAPPES.

L'O.M.S. n'en est qu'à sa première année, mais je pense que, grâce à tous, le bilan est positif et qu'il le demeurera dans les années à venir.

**FERS - FONTES - METAUX** Achat -Vente

Démolitions d'ouvrages métalliques

**NORD-MÉTAUX**

44, rue de Philadelphie, LILLE, ☎ 53-02-08

**CREMERIE**

Volailles de première qualité — Beurres et Œufs en gros

Toute l'Alimentation

**VANOOST - MASSE**

157, rue de la Liberté — ANNAPPES

# Il est rappelé qu'il est **interdit**

a) de déposer des ordures, débris ou matériaux divers dans les fossés, sur les chemins, sur les terrains.

b) de circuler à vélo ou cyclomoteur dans les ruelles et sur les trottoirs.

c) de déverser ou jeter les eaux en dehors des bouches d'égouts durant les gelées.

d) de jeter boues et poussières dans les bouches d'égouts.

e) d'abandonner dans les rues des véhicules réformés.

f) pour les Poids Lourds, de circuler et de stationner sur les trottoirs ou autres endroits qui seraient susceptibles d'être détériorés.

g) de laisser divaguer les chiens.

Le stationnement des voitures légères est toléré sur une partie des trottoirs sous la condition expresse qu'il ne provoque aucune détérioration ni gêne pour les riverains ou les passants et qu'en tous cas il réserve un passage d'au moins 1,20 m pour les voitures d'enfants.

- Il est indispensable de respecter le stationnement unilatéral.
- Le balayage hebdomadaire des trottoirs et fils d'eau devant les immeubles est à la charge des riverains.
- Le balayage de la neige sur les trottoirs est également à leur charge.

Il est rappelé aux parents qu'ils sont responsables des dégâts causés par leurs enfants aux biens d'autrui et particulièrement aux édifices et matériels communaux.

**B O U C H E R I E  
C H A R C U T E R I E**

**DELBECQ - DELATTRE**

161, rue de la Liberté — ANNAPPES

**TEINTURERIE  
DES  
TROIS VILLES**

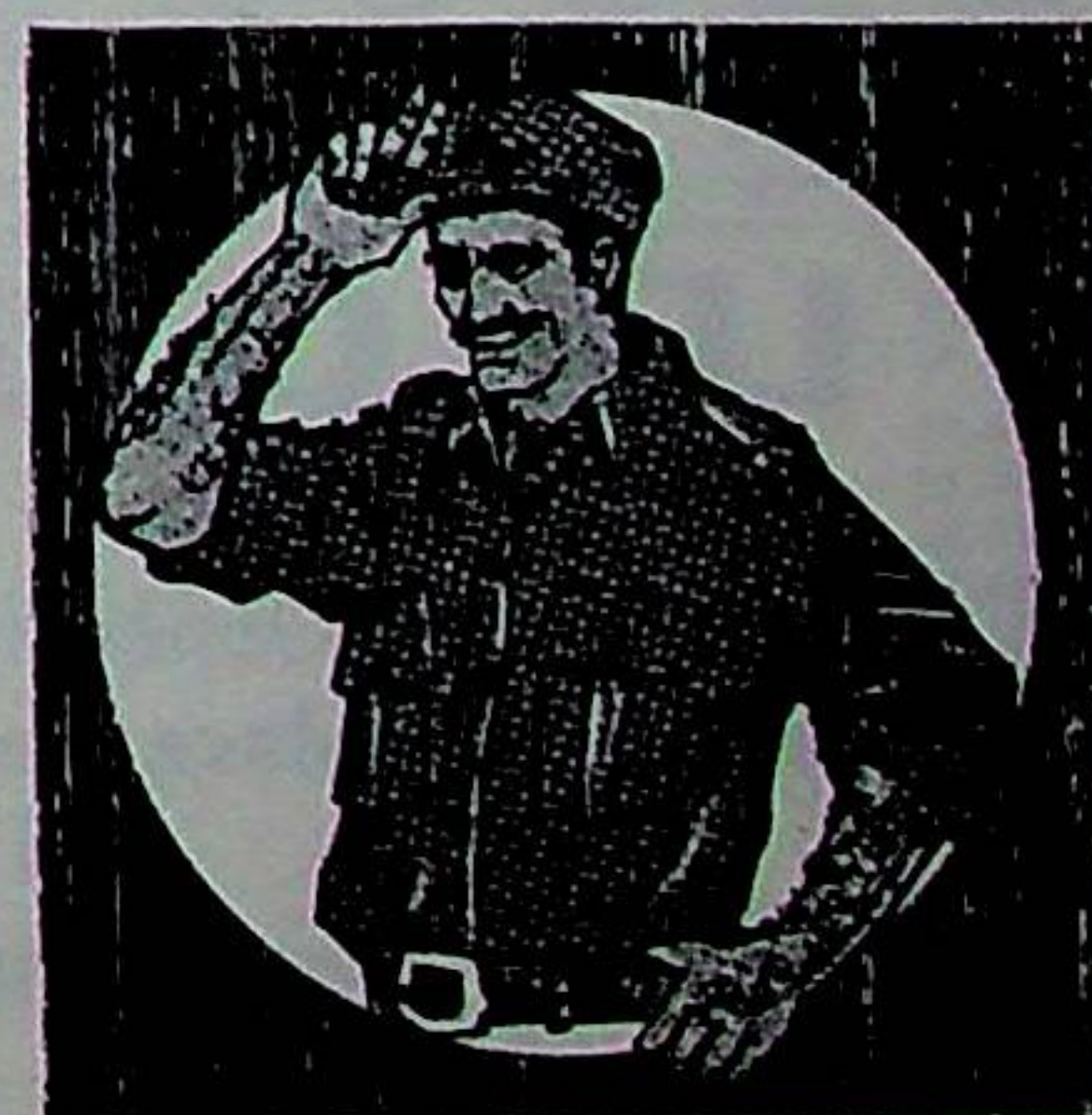
*Henri Daene*

186, rue de la Rianderie

**MARCQ-EN-BAROEUL**

Tél. : 72-05-75

**café  
tabacs**



le  
caporal

Place de Verdun — ANNAPPES

ALLO - HEM TAXI 79-12-33

**Marcel POULAIN**

372, rue de Lannoy — ANNAPPES

JOUR ET NUIT — Toutes distances

Tarif préfectoral — Devis longs parcours

Transports de malades assis après engagement

Rayons - Rééducations - Consultations, remboursé à 100 %

Entrée et sortie d'Hôpitaux, de Clinique et de Maternité

## Les Abonnés au Téléphone

Allaert C., dir., 1, rue Gounod .....	79-20-23
Ambulance-Taxi, Lesaffre, 68, avenue C-Debussy ..	79-24-25
Ancelin R., 6, rue Hêtres .....	79-24-40
Andriès A., boucher, 27, rue M.-Bouderiez .....	79-23-21
Annappes - Alimentation S.A.R.L., 52 bis, rue Station ..	79-21-12
Anno A., entrepr. bâtim., 373, rue Epoux-Labrousse ..	53-31-31
Aubert J. (cab.) métaux non ferreux, 17, rue Dr-Roux ..	79-20-88
Aubourg P., 14, boulevard G.-Bizet .....	79-22-28
Auto-Ecole Michel, 1, rue Dr-Roux .....	79-20-83
Avez Ets fûts métall. 7, rue Lannoy .....	79-13-04
Avez B., dir. commerc. 157, rue de Lille .....	79-21-84
Baert G., L'Ain-Prévu, 15, rue Hem .....	79-21-43
Baudry Y., 24, boulevard Bizet .....	79-21-90
Bayet J.-P., repr., La Résidence, 72, rue Merisiers ..	79-21-38
Beaucamp A., 9, route de Tournai .....	79-20-54
Bernard, peintre publ., 32, rue Dr-Roux .....	79-20-79
Bétran-court (Mme) fleurs gr., 27, rue Epoux-Labrousse ..	79-22-55
Betremieux R., ch. compt., 13, rue Dr-Roux .....	79-20-32
Blanquaert J., rue Epoux-Labrousse .....	79-21-71
Bonvanlet-Messein, cultiv., 15, rue Gd-Marais .....	79-11-40
Bossart M., biscuit., 391, rue Epoux-Labrousse .....	53-31-39
Bouillet A., dir., 2, rue H.-Berlioz .....	79-22-79
Bouillet-Thieffry, 57, rue Decugis .....	79-23-77
Boursin M., 381, rue de Lille .....	79-22-83
Bourton M., prof., 93, rue Epoux-Labrousse .....	79-22-78
Briet P., indust., 1, boulevard Montalembert .....	79-23-85
C.A.C.E. group. ach., 16, rue Dr-Roux .....	79-20-01
Café Dupont O., 27, place de la République .....	79-20-77
Café-Hôtel Persin, 160, rue Lannoy .....	79-12-75
Café Régnier, 27, rue Station .....	79-23-39
Caignart R., engrais insect., rue Epoux-Labrousse ..	79-24-57
Camus L., 73, rue Y.-Decugis .....	79-20-33
Carlier M., taxi transp. matér. démolit., 54, r A.-J.-Bourg ..	79-22-19
Catteau R., 45, rue de Lille .....	79-20-81
Cauderlier R., transp., 20, av. C-Debussy .....	79-23-82
Centre rééducation enfants parlyés .....	79-24-50
Centre universitaire scientifique de Lille .....	79-20-44
2 <sup>e</sup> ligne .....	79-21-94
Chafaroux R., représent. 77, rue Y.-Decugis .....	79-21-52
Charlet-Détré G., 19 bis, rue Epoux-Labrousse .....	79-21-69
Chaumerliac insp. Ppal P.T.T., 19, rue Delacroix .....	79-23-31
Chavassieux S., sage-femme, pédic., 62, rue de Lille ..	79-22-77
Chuffart P., café, 11, rue Pasteur .....	79-24-11
Chuffart-Petitprez C., cafetier, route Nationale .....	79-23-55
C.I.L. de Lille, résid. Annappes I gardiennage .....	
5, rue C.Gounod .....	79-21-17

## SALON DEZETTER

Coupes ordinaires et au Rasoir

20, rue de la Station

ANNAPPES

bur. chant. boulevard Bizet prol. ....	79-22-57
Cité Scientifique chant Facultés .....	53-34-30
Claessens E., expert auto., 47, rue de Lille .....	79-21-14
Clinquant et Cie matér. charbons transp., 20, r Dr-Roux ..	79-22-59
Coiffure dames Waterlot Mme A., 34, rue Y.-Decugis ..	79-20-38
Coisne-Delesalle, 6, place de la République .....	79-23-79
Colette A., 142, rue Epoux-Labrousse .....	79-20-37
Commien M., 219, rue de la Liberté .....	79-20-04
Connart A., garage, 57, rue Jeanne-d'Arc .....	79-22-39
Conrate J., entrepr., agric., 42, rue A.-J.-du-Bourg ..	79-23-64
Coppens A., insp. assur., 23, rue des Genêts .....	79-21-40
Cornille M., cuirs industriels fabric., 49, r M.-Bouderiez ..	79-20-03
Cousseau A., 74, rue Merisiers .....	79-23-76
Couvelard G., artis. bâtim., 17, rue de Lille .....	79-20-85
Cowez Hermant B., 29, rue Lannoy Hempemont .....	79-11-48
Crédit du Nord Banque, 16, place de la République ..	79-20-91
Damay Cl, coiff. hom., 5, rue Pasteur .....	79-22-90
Danel D., représentant, 8, rue du Dr-Roux .....	79-20-60
Dapvril J., route Nationale .....	79-24-23
Debisschop-Lemaître L., céram., art, 68, r E.-Labrousse ..	79-23-14
Decok-Dupire cultv. et alim. gén. 175, r Epoux-Labrousse ..	79-23-56
Defrenne P., drog., 182, rue Epoux-Labrousse .....	79-20-28
Defives P., repr. électr. indust., 186, route Nationale ..	79-21-15
Defives R., 17, rue Ch-Gounod .....	79-21-26
Dehaut-Verrecke, ling. bonnet., 18, place République ..	79-21-09
Delannoy Montaigne P., ferme Englet .....	79-11-74
Delaporte P., et A., chauff. sanit. électr., .....	
76, rue Epoux-Labrousse .....	53-29-01
Delbecque A., compt. ....	79-24-82
Delchambre M., repr., 14, avenue Cl-Debussy .....	79-22-53
Delcroix R., 2, rue Lamartine .....	79-23-36
Delebecque M., maraîch., 39, rue Gd-Marais .....	79-13-25
Delezenne P., repr. pharm. 26, rue Y.-de-Cugis .....	79-23-24
Demilly J., stat-garage, 353, rue Epoux-Labrousse ..	53-21-19
Demal R., exp., 21, rue M.-Bouderiez .....	79-21-63
Denneulin R., artis. model., 213, rue de la Liberté ..	79-20-14
Dérousseau J., dir. commerc., bd G.-de-Montalembert ..	79-24-49
Deruelle G., 6, rue Ch-Gounod .....	79-23-89
Descamps-Watine techn., rue de Lille .....	79-20-18
Desconseillez R., transp., 31, rue M.-Bouderiez .....	79-23-71
Desmaret G., repr., 136, rue Epoux-Labrousse .....	79-21-86
Desseaux A., 27, rue Merisiers .....	79-21-87
Devaux L., 23, rue Jeanne-d'Arc .....	79-22-22

CHARBONS - MAZOUT - PROPANE - BUTANE - ANTARGAZ - PRIMAGAZ - VITOGAZ

# Maison Picavet

Tél. :  
79-21-76

LIVRAISON RAPIDE

46, rue Anne-Josephe-du-Bourg — ANNAPPES

## QUINCAILLERIE FLOHART

TOUT L'OUTILLAGE — SPECIALISTE DE



Perceuse et combiné



Outillage



Outillage électrique



Outillage pour tubes

261, rue Pierre-Légrand — FIVES-LILLE — Tél. : 53-01-61



